



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

---

## Conseil exécutif

---

Samedi, 20 juin 2015  
Local 3464 pavillon Maurice-Pollack  
8h00 à 16h49

### Ordre du Jour

#### Étaient présents

Stéphane Gilbert

Vérificateur général de l'AED

#### Membre de l'AED

Christophe Tassé

Président

Philippe St-Hilaire

Vice-président aux finances

Gabriel Caire

Vice-président aux affaires socioculturelles

William Bérubé

Vice-président aux affaires internes

Sarah-Michelle Pigeon

Vice-présidente aux affaires sportives

Francis Paradis

Vice-président aux affaires professionnelles

Andréane Baribeau

Vice-présidente aux affaires académiques

Véronique Bolduc

Vice-présidente aux communications

#### Était absente

#### Membre de l'AED

Marie-Philippe Lavoie

Vice-Présidente aux affaires externes

Note : Dans le Procès-verbal qui suit, l'abréviation « CE » remplace « Conseil exécutif »



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

**1. Ouverture**

Christophe constate le quorum à 8:02  
Sarah propose l'ouverture, Andréane appuie

**2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour**

William propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyé par Véronique.

**3. Adoption des PV antérieurs**

Caduc

**4. Présidence**

**A. Déroulement du conseil exécutif**

Caduc

**B. Club droit et affaires de l'Université Laval**

Le CE invite Étienne Nadeau et Sabrina Gravel à présenter les activités et la demande de commandite pour le CDAUL.

Étienne mentionne qu'il demande une commandite de 4000\$ plus une commandite de 250\$ qui correspond à une commandite or au prix bronze.

16 septembre	Cocktail d'ouverture
Date à confirmer	Tailgate
13 oct.	1 <sup>er</sup> Visite cabinets Qc
20 oct.	1 <sup>er</sup> Visite cabinets Mtl
Date à confirmer	Journée Blakes
8 janvier	2 <sup>e</sup> visite cabinets Qc
15 janvier	2 <sup>e</sup> visite cabinets Mtl
22 janvier	3 <sup>e</sup> visite cabinets Qc
28 janvier	Combat des chefs Norton Rose
5 février	3 <sup>e</sup> visite cabinets Mtl



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

1 <sup>e</sup> avril	Journée-conférences
27, 28 et 29 novembre ou 26, 27 et 28 février	Voyage à New York

Au niveau du voyage à New York, ce n'est pas dans le budget puisqu'il faut encore en discuter avec l'AED plus largement étant donné que ça touche l'ensemble des étudiants de la faculté et que ça combine aussi une visite de la ville. Sabrina ajoute qu'elle souhaite faire ça en partenariat avec l'AED et voir pour l'itinéraire et autres détails. Sarah mentionne qu'elle avait l'intention de faire un voyage de sport alors ça pourrait facilement se combiner. Sabrina précise que c'est à part du budget parce que les étudiants devront défrayer des frais de d'environ 250\$. Andréane demande s'ils voulaient solliciter une commandite des cabinets. Ils répondent que non. Sarah mentionne que son voyage est dans le guide commandite. Philippe précise qu'ailleurs, ça peut arriver qu'il y ait un cabinet qui commandite

Philippe mentionne qu'il manque 2700\$ dans le compte en date d'aujourd'hui. Sabrina: 4 cabinets ont répondu aux courriels et devraient envoyer l'argent. il manquerait 2 cabinets (Blakes, Davies).

Philippe demande pourquoi demander 250\$ en plus de la commandite de 4000 pour le partenariat or. Étienne mentionne que c'est une belle façon d'aller chercher de la visibilité et qu'ils sont un comité important qui a un gros budget et de gros événements. Il rappelle également que c'est une visibilité qui est assurée à l'année. Philippe demande pourquoi il n'y a rien au mois de novembre et veut savoir pourquoi tout est au mois de janvier. Sabrina répond qu'il y a des visites qui sont en novembre et que ça dépend beaucoup du voyage à NY. Elle répond que les activités sont en janvier puisque c'est à ce moment que les étudiants ont le plus de temps. C'est placé là aussi pour accommoder les cabinets. Étienne précise que le cocktail Blakes est déjà placé début novembre et que le voyage à New York va charger le calendrier. Christophe rappelle qu'il y a aussi le festival de droit en novembre.

Christophe mentionne qu'on les tiendra au courant de la décision d'ici demain pour l'octroi de la commandite.

Sabrina rajoute qu'ils font une nouveauté qui s'appelle la journée conférence. Elle voulait changer le cocktail de fermeture par une nouvelle formule. C'est dans l'intention d'attirer plus de gens. Ils veulent avoir 2 ou 3 conférenciers qui viennent



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

du monde des affaires. Ils proposent de servir un lunch sur l'heure du midi. Ils veulent finir avec un petit cocktail dînatoire avec les conférenciers et probablement Norton Rose, leur commanditaire principal. Ça prend un gros budget parce que c'est une grosse activité et c'est dans l'intention d'attirer des étudiants. Étienne rajoute que c'est très intéressant pour les étudiants qui vont en droit des affaires, mais aussi pour les étudiants qui veulent aller en affaires. Ils voulaient également regarder avec les différentes associations étudiantes d'administration. Philippe précise que c'est plus pratique de passer par les comités que par l'association. Francis demande c'est où le 5\$ par personne. Ajustement au niveau du budget.

Le CE remercie les représentants du Club Droit et Affaires de l'Université Laval de leur présentation.

Christophe propose de reporter le vote au point U.

Francis appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **C. Comité socio-politique**

Le CE reçoit Jordan Bertacchini, représentant du comité socio-politique.

Christophe demande le montant de la commandite demandée.

Jordan précise que c'est une commandite de 775,00\$ qui est demandée.

Jordan mentionne que c'est plus ou moins la même chose que l'an dernier. Cette année il y a campagne électorale et élection le 19 octobre. Il mentionne que Québec va être un comté important cet automne. Il a augmenté le budget pour les conférences. Comme il mentionne, les gens n'ont pas à être payés pour venir, ils veulent aller chercher des votes. Les dates sont difficiles à demander à l'avance en raison des drôles d'horaires en campagne. Le tournoi de génies en herbes a encore lieu et les visites à l'Assemblée Nationale dans le cadre du festival de droit, il est bien intéressé à refaire la même formule. L'an dernier il y a eu une soirée bière et politique, mais cette année il souhaite faire une autre activité de financement. Il donne l'exemple d'un lobby juif à Ottawa qui organise une soirée pour les jeunes en affaires. Il propose d'appliquer le même modèle ici. Il dit que la faculté de droit n'a pas l'habitude de côtoyer des politiciens. Il dit que ça aurait probablement lieu après l'élection à l'hiver. Ils sont toujours dépendants des horaires des politiciens. On est simplement au stade de l'idée, ce n'est rien de final.

Chris mentionne qu'il y a un 100\$ pour les locations de salle c'est en prévention parce que normalement c'est dans les classes, mais c'est vraiment au cas où...

Andréane indique que l'an dernier, la visite à l'Assemblée Nationale a attiré 22 personnes, mais que ces gens ont fortement apprécié cette visite.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Jordan souligne que la faculté de droit devrait être davantage concernée par les enjeux politiques.

Christophe demande s'il est possible d'aller chercher des commandites externes à l'AED.

Jordan répond que non, car lorsque ça touche à la politique, c'est plus difficile, les cabinets ne veulent pas nécessairement s'afficher. La seule source de commandite pour le moment serait la soirée qui s'inspirerait du lobby juif d'Ottawa.

Chris demande pourquoi demander 750,00\$ si le budget est de 975,00\$. Jordan rappelle que c'est prévu, qu'ils risquent de dépenser plus pour la soirée politique et qu'ils vont engendrer des revenus. Toutefois, il n'est pas certain encore totalement de l'état des finances finales. La soirée politique est la nouvelle formule qu'ils veulent donner cette année. Gabriel demande le taux de participation à la soirée bières et politique. Jordan répond que c'était très faible, mais qu'il espère que la soirée aura plus de succès que le « bières et politique ». Philippe demande pourquoi donner 300\$ de certificats cadeaux à l'occasion du tournoi de génies en herbe s'il est déficitaire. Jordan répond qu'il a fait son budget prévisionnel avec les activités de l'année dernière. Il rappelle que c'est sujet à changement. Phil rappelle que 300\$ c'est beaucoup s'il faut que l'AED éponge une perte.

Philippe mentionne la nouveauté de cette année. Il mentionne que le formulaire contient des obligations prévues dans les règlements généraux. Il rappelle que chaque 15\$ qui est dépensé, c'est un 15\$ d'un étudiant. Francis rappelle que c'est pour des circonstances importantes que l'AED fera appel à ce formulaire.

Christophe demande si le transfert de signataires est fait.

Jordan mentionne qu'ils n'ont pas de compte de caisse.

Le CE remercie Jordan Bertacchini.

Chris propose le report du vote  
William appuie  
Proposition adoptée à l'unanimité

#### **D. La Dissidence**

L'AED reçoit le comité de la Dissidence représenté par Carol-Ann Racine, gérante aux finances et Virginie Dallaire, gérante aux bénévoles.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Christophe demande le projet initial et le budget demandé.

Carol-Ann indique que le café étudiant a inscrit un revenu de 6000\$ l'an dernier.

Les dettes l'an dernier s'élevaient à 7000\$, il reste 5000\$. L'AED de l'an dernier a reçu de la Dissidence un chèque de 4000\$ que Philippe a décidé de ne pas déposer. Pour l'instant, il est dans les revenus, mais ça se peut qu'ils les redonnent. Philippe ajoute que la dette existe encore, mais si on veut une Dissidence opérationnelle, il faut qu'il y ait de l'argent dans le compte.

Il y a un permis au coût de 110\$ par année qui permet de mettre de la musique dans le commerce et ça se fait au pied carré. Elle dit que c'est pour 2 fois dans l'année, 2 pré-drinks et elle se demande si on la garde ou non. Francis demande s'il se vend des permis occasionnels, et Carol-Ann répond que non.

Carol-Ann mentionne qu'elle n'a aucune idée de prévision de profits pour cette année. Il y a encore du ménage à faire dans la paperasse. Elle mentionne qu'elle ne nous demande pas d'argent. Ils s'attendent à une commandite de 1500,00\$ d'un cabinet. Elle mentionne qu'il y a un frigidaire Coke payé par le fond d'investissement étudiant et qu'elle veut se débarrasser des produits Coke. Elle mentionne qu'il faudrait techniquement le vendre. Dans un autre ordre d'idées, ils garderont les trios bénévoles cette année même si c'est une grosse dépense, puisque c'est le seul incitatif. Elle s'est prévu un 2500,00\$ d'imprévus. Ils se paient un comptable à 500,00\$ environ cette année. Elle se demande aussi s'ils devraient rester dans la coop des cafés. Carol-Ann mentionne que le problème est que le gérant de la coop est aussi le comptable. Christophe demande c'est quoi l'avantage. Virginie mentionne qu'ils ont des prix préférentiels par rapport aux autres fournisseurs. Carol-Ann mentionne que sinon, il faut trouver un autre comptable.

Christophe demande ce qu'est le trio gérant. Carol-Ann répond que c'est un par journée de permanence. Virginie rappelle qu'ils prenaient tout au prix coûtant l'an dernier, mais cette année ils s'enlèvent ça et ils prennent 20% de rabais. Chris demande ce qu'est le souper bénévole. Carol-Ann répond que c'est un souper où ils commandent de la pizza et achètent de la bière pour remercier les bénévoles.

Gabriel demande ce qu'il en est du frigidaire, Carol-Ann indique que contractuellement, ils ne peuvent mettre de nourriture dans le frigidaire Coke.

Andréane demande ce qui est la différence entre les trios bénévoles et trios gérant, Carol-Ann répond que c'est le prix.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Ils veulent faire une pendaison de crémaillère avant le party du représentant de première année. L'objet est de se faire connaître des premières années. Ils vont offrir différents produits avec différents fournisseurs pour rendre le tout agréable.

Francis présente le formulaire d'engagement. Il rappelle qu'elles engagent les deniers de la corporation et de ne pas vider le compte indûment.

Christophe rappelle qu'ils ont demandé une carte débit et s'informe du nombre de signataires. Il rappelle que s'il y a une carte de débit à 2 signatures, ça ne sert à rien et on fonctionnera plutôt avec des chèques.

Christophe demande ce qu'est le montant réel qu'ils demandent.  
Virginie répond qu'ils ne demandent rien et que de toute façon, l'AED va recevoir tous les profits de la Dissidence.

Le CE remercie Virginie Dallaire et Carol-Ann Racine de leur déplacement en ce mardi matin.

Christophe propose le report du vote  
Francis appuie la proposition  
La proposition est adoptée à l'unanimité

#### **E. Comité des débats face-à-face**

Le comité des débats face-à-face est représenté par Clara Daviault et Anne-Sophie Martel.

Christophe demande le montant de la commandite et d'expliquer pourquoi.

Anne-Sophie mentionne qu'ils souhaitent monter la commandite à 1000\$. Elle mentionne que la soirée d'éloquence a été un bon succès l'année dernière. L'an dernier, il y a eu des problèmes et le comité en soi a été déficitaire. Ils veulent conserver les mêmes activités et donc augmenter leur budget. Elle précise que c'est pour la soirée d'éloquence et les débats. C'est surtout la finale des débats qui est dispendieuse. Ils proposent de faire ça un midi pour diminuer les coûts. Elle mentionne que le budget va aussi pour la finale interuniversitaire des débats. Clara précise qu'en faisant la finale des débats le midi, ils diminuent le coût en sauvant sur la location d'une salle.

Gabriel demande s'ils ont une idée d'une date.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Anne-Sophie mentionne qu'elle veut finir les débats avant la semaine de relâche puisque c'est à ce moment que se tient la finale interuniversitaire. Ils ne conservent pas le programme de mentorat auprès des débatteurs, ils vont plutôt faire un premier tour exclusif pour les premières années.

Francis demande s'ils ont des soumissions pour les traiteurs pour avancer le prix de 350,00\$. On lui répond que les prix sont inspirés des données de l'année dernière.

Christophe mentionne qu'il est possible de mentionner le budget au traiteur et que ce dernier s'organise en fonction de respecter le prix.

Gabriel demande les dates exactes des événements. Clara demande le 23 septembre de la soirée d'éloquence.

Andréane mentionne qu'elle pose la question puisque dans les années précédentes il y a eu des conflits d'horaire avec les concours de plaidoirie de l'AED. Cette année, il n'y aura plus de concours de plaidoirie, ce sera plutôt un concours oratoire qu'elle souhaite préparer en partenariat avec le comité des débats.

Clara demande quand est-ce que la date sera donnée. William leur indique les dates qui sont déjà réservées pour le concours oratoire, et qu'elles auront des nouvelles de la date finale dans les jours qui suivent.

Philippe mentionne qu'il y a eu de leur part un beau détail de projet. Il demande si leur budget prend compte de la commandite de Norton Rose. Il mentionne aussi qu'ils n'ont pas 300\$ dans le compte, mais plutôt 750\$ en date du 31 mai.

Clara répond que le budget prend bien compte de la commandite de Norton Rose.

Philippe demande confirmation que la demande est de 1000,00\$. Clara acquiesce.

Andréane demande il y a combien d'inscription en début d'année. Anne-Sophie répond qu'il y a une trentaine de personnes réparties en équipe de deux.

Francis présente le formulaire d'engagement. Il rappelle qu'elles engagent les deniers de la corporation et de ne pas vider le compte indûment.

Christophe propose d'adopter la commandite de 1000\$ du comité des débats face-à-face.

Francis s'oppose.





Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Francis mentionne qu'il ne veut pas voter un budget sans en avoir débattu.  
Christophe mentionne que c'est bien raisonnable.  
Andréane préfère que les gens soient en dehors de la salle.

Le CE remercie la présence des représentants des débats face-à-face.

Francis dit qu'on ne peut pas voter devant les personnes et qu'il reste 1 min avant le prochain comité.

Christophe mentionne qu'il connaît le budget et que c'est bien sensé dans les circonstances.

Philippe répond qu'avec tout respect, il sait que Christophe connaît le comité mais avec l'incertitude qu'il a avec le montant, il propose de reporter le vote.

Christophe propose le vote

Vote

En faveur : Christophe

Contre : Philippe, Andréane, Francis et Will

Abstention : Sarah, Véronique et Gabriel

Proposition battue à majorité

Sarah-Michelle propose de reporter le vote

Andréane appuie

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **F. Pro Bono**

Le CE reçoit Julia Tétrault-Provencher pour représenter Pro-Bono Students Canada, section Université Laval.

William indique le Pro Bono ne fait pas partie de l'AED. C'est une entité distincte qui n'est pas tenue de fournir à l'AED un budget prévisionnel, mais que ça a été fait. Il indique qu'à la différence des comités précédents, il s'agit d'une demande de commandite et non d'une demande de financement.

Julia explique qu'elle demande 3000,00\$ cette année. Elle a déjà communiqué avec les bureaux partis à l'entente avec PBSC. Le 3000,00\$ serait le bienvenu. C'est pour la nourriture et les breuvages des cocktails d'ouverture et de fermeture puisqu'on attire les étudiants par le ventre.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Elle veut absolument faire un cocktail cette année. Elle mentionne que la plus grosse activité est le casino Pro Bono. Elle rappelle que c'est plus gros que le *vins et fromages* d'ASF.

En commanditant, l'AED gagne une visibilité équivalente à PBSC et McCarthy Tétrault qui sont les grands commanditaires.

Francis demande comment ça fonctionne niveau promotion avec la commandite. Julia répond qu'ils ont open bar s'ils paient et les autres avocats paient leur billet et ne font pas de promotion.

Francis propose de prévoir un budget de billets corporatifs plus cher pour les professionnels qu'ils viennent de communautés d'Affaires en plus de juridiques.

Christophe mentionne qu'il pense qu'il y a eu des problèmes l'an dernier puisqu'ils servaient de l'alcool et qu'il y avait des jeux. Julia prend note et fera ses vérifications.

Christophe demande confirmer qu'elle demande 3000,00\$ à l'AED. Julia détaille l'ensemble des dépenses.

Andréane demande si la commandite se fait comme un don et s'il est possible d'obtenir un reçu pour fins fiscales. Julia va faire les vérifications. William précise que ça prend un numéro de charité pour obtenir un tel reçu.

Julia demande si on a un numéro d'entreprise spécifique au fédéral pour faire sa demande de permis d'alcool. Elle souhaite obtenir une commandite du fédéral pour payer l'alcool.

William précise que Pro Bono section Université Laval n'est pas un organisme chapeauté par l'AED. Cependant, dans le cadre des activités, l'AED agit comme intermédiaire au niveau de la réservation de salles et d'équipement puisqu'elle bénéficie de tarifs préférentiels.

Julia annonce que le casino se tiendrait le premier jeudi de novembre, au retour de la semaine de lecture. Le festival de droit prévoit prendre les deux premières semaines de novembre, mais elle a une entente avec le comité.

Andréane corrige William et indique que le comité Pro Bono est un comité reconnu par la corporation selon les règlements généraux.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Philippe souligne qu'il sait qu'il existe un cartable pour le budget du Pro Bono, mais qu'il ne l'a jamais vu. Il aimerait le voir. Il trouve confus qu'il y ait un 1700,00\$ dollar de retrait dans le compte. Il croit que ce sont des frais de coordination.

William indique que Pro Bono Students Canada section Université Laval reste une entité distincte de l'AED au sens du registre des entreprises. Andréane demande de vérifier les organismes reconnus et ceux inscrits au Registre des entreprises.

Philippe confirme que Pro Bono n'est pas inscrit sous l'entrée « AED » au registraire des entreprises.

Le CE remercie Julia Tétrault-Provencher de sa présence.

Christophe propose le report du vote  
Andréane appuie  
Proposition adoptée à l'unanimité

### **G. Bureau d'information juridique (BIJ)**

Christophe souhaite la bienvenue à Julie Desrochers  
Julie mentionne qu'elle se fie sur le montant qui a été demandé l'an dernier.  
Cette année, elle souhaite offrir toutes les activités du BIJ aux étudiants de la faculté par des conférences et autres activités.

Christophe demande le montant de la commandite demandée.

Julie répond que c'est 3000,00\$ et rappelle que c'est le même montant que l'année précédente. Elle rappelle qu'ils souhaitent élargir le public cible. Elle dit que c'est Christine Morin qui chapeaute le BIJ et qu'elle veut faire un partenariat avec la chaire Antoine Turmel.

Chris dit qu'il voit 2000,00\$ pour de la publicité et demande à quoi ça correspond.

Julie répond qu'ils veulent regarder avec la CADEUL pour la visibilité sur le campus. Elle dit également qu'ils doivent réimprimer les cartes d'affaires. Elle dit qu'entre-temps ils ont obtenu les prix pour Zoom média dans les centres commerciaux.

Francis est dubitatif. Il demande que signifie la ligne « village vacances Valcartier ». Julie répond que le VP interne BIJ voulait faire une sortie entre les bénévoles pour qu'ils apprennent à se connaître.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

William rappelle qu'on est ici en demande de commandite et que le BIJ n'a pas nécessairement à répondre de toutes ses questions budgétaires et de régie interne car il n'existe aucun lien de subordination.

Andréane souligne qu'on peut quand même poser des questions.

Christophe demande si le BIJ a un plan de commandite.

Daniel réfère au plan de commandite qui a été envoyé et partagé avec les membres du CE.

Gabriel demande si les aménagements technologiques pour les conférences sont prêts. On lui répond que oui.

Christophe demande des précisions pour un poste de dépenses pour un classeur.

Julie répond que c'est surtout pour des besoins de rangement et qu'ils ont prévu un maximum.

Francis demande des précisions sur "Salon Visez droit". Julie répond que c'est une activité pour tous les étudiants qui a lieu à Montréal. C'est pour l'accessibilité à la justice. Julie mentionne que l'activité est gratuite et que le montant est pour le transport. En ce moment, ils ne prévoient pas demander aux étudiants de payer l'autobus, mais éventuellement, c'est quelque chose qu'ils pourraient demander. Elle indique que cette activité serait ouverte à tous les étudiants de la faculté

Chris demande s'ils veulent une date pour la soirée de lancement.

Julie mentionne qu'ils ont cherché des dates mais que ça ne fonctionnait pas. Ça irait à la 3<sup>e</sup> semaine de septembre.

Francis demande s'ils ont regardé des salles alternatives.

Christophe propose le local 2419 du pavillon Charles De-Koninck.

William propose d'aller voir le BEC et de s'informer tout simplement.

Sarah-Michelle demande de préciser qu'ils demandent la 3<sup>e</sup> semaine de septembre un soir.

Julie répond que oui, ils vont faire ça avec leurs commanditaires et faire connaître leurs activités.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Daniel rappelle que dans les années antérieures c'était des activités pour les étudiants seulement et que cette année, ils veulent y aller à plus grande échelle.

Christophe demande si la demande de la 3<sup>e</sup> semaine c'est en raison de l'Atrium. Julie répond que oui et Christophe propose donc la 2<sup>e</sup> semaine avec une autre salle, Julie répond qu'elle envisage l'idée.

Philippe demande le budget est en date de quand. Ils répondent date de juin.

Philippe remarque que le budget n'est pas détaillé. Surtout par rapport aux activités et aux commandites.

Julie répond que pour avoir les commandites, elle a pris toutes les commandites reçues depuis 2011 et elle a prévu que les commandites seraient renouvelées cette année.

Philippe remarque que le montant des commandites auraient doublé (par rapport à l'an passé). En commandite, le BIJ avait 4000\$ en date du 24 avril 2015.

William peut transmettre le budget précédent. Julie aurait seulement en main un budget prévisionnel comme celui fournit pour cette année.

Francis demande combien ça coûte pour louer l'atrium, Philippe répond que c'est autour de 225\$.

Francis souligne que 3000,00\$ c'est gros pour une soirée comme ça.

Julie mentionne qu'elle a pris un traiteur au hasard et a fait une estimation avec ce qu'elle a trouvé sur internet.

Francis souligne que pour le vin, ils sauvent beaucoup avec la SAQ dépôt et qu'avec les bouchées, ça ne coûtera pas tant.

Andréane souligne que c'est quand-même bien d'estimer plus.

Francis demande si c'est possible de recevoir un autre budget plus détaillé

Andréane demande s'ils peuvent émettre des reçus pour fins d'impôt.

Julie dit que oui.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Christophe demande si l'AED a déjà eu un reçu.

Daniel va vérifier.

Le CE remercie la présence de Julie et Daniel.

Andréane propose qu'on reporte le vote pour le budget du BIJ  
Christophe appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité

#### **H. Comité question de genre**

Stéphanie Béland représente le comité questions de genre.

Montant demandé par le comité question de genre : 500,00\$

Il s'agit d'un comité qui en est à sa première édition et plusieurs activités les intéressent : conférences, journées-conférences, bal masqué, soirée cinéma etc. Pour l'instant, côté subventions, il y a uniquement 20\$ de David's Tea en commandite de produits.

Christophe demande s'ils ont un compte.  
Philippe répond que non.

Andréane suggère d'approcher des organisations féministes.  
Stéphanie répond qu'ils veulent regarder avec l'association des sexologues.

Christophe demande les dates des événements étant donné que les dates ne sont pas déjà prévues au calendrier.

Elle précise qu'il n'y a rien de fixe au niveau du fonctionnement.

Bal masqué, elle avait en tête le 25 février.

Gabriel demande si c'est un jeudi.  
On lui répond que oui.

Il dit qu'il aime l'idée et qu'il y a quelque chose à faire avec un bal masqué.

Christophe dit que d'habitude, ce genre d'événements se déroule dans un bar déguisé, et demande si c'est comme ça.

Andréane répond que ce n'est pas obligé d'être dans un bar.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

William souligne qu'on peut s'adresser à la CADEUL pour la location de certaines salles sur le campus. Il indique également qu'on veut s'assurer que le calendrier soit équitable pour tous les comités, alors il n'est pas certain que Questions de genre aura toutes les dates demandées.

Stéphanie indique qu'elles restent ouvertes au changement.

Philippe pose des questions au niveau budget. Il trouve ça particulier que dépenses et revenus coïncident.

Il pose des questions pour la conférence TedEx.

Stéphanie répond que c'est excessivement compliqué et qu'elles abandonnent l'idée compte tenu des contraintes excessives. De plus, il n'y a pas de commandite qui s'est annoncée encore.

Philippe propose d'approcher Me Anne-France Goldwater.

Christophe propose de se prévoir un 15% d'imprévus dans le budget.

Philippe demande si le bal masqué c'est comme les *happy hour*.

Stéphanie répond que c'est différent et que c'est en début d'année où ils veulent aller dans un pub les mercredi soirs et parler avec les gens tout en faisant parler d'eux. Ils veulent faire un concept "*Humans of New York*" cette année faire des discussions au pub dans cette optique.

Stéphanie ajoute que la 3<sup>e</sup> source de revenus est la distribution de thé contre des dons. Le thé provient d'une commandite de David's Tea.

Philippe demande quelles sont les dépenses associées aux comptes Facebook et Instagram. Stéphanie lui répond qu'il n'y aura pas de dépenses sur ces plateformes pour de la publicité additionnelle.

On va passer au Verdict

Stéphanie indique que le Verdict demande la même commandite que l'an dernier. Cette année, plutôt d'effectuer 7 parutions, il y en aura 8, et plutôt que de procéder au tirage à 250 exemplaires, on passe à 300 exemplaires. Le Verdict demande également l'attribution d'une date pour un cocktail ou pour un déjeuner, on parle du 13 ou du 14 avril.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Gabriel demande pourquoi plus imprimer plus d'exemplaires cette année.

Stéphanie et Francis répondent que cette année, ça s'est écoulé plus rapidement que dans le passé.

Andréane mentionne que le Verdict était très bien réalisé cette année.

Philippe demande si c'est possible de faire un budget sous la même forme Questions de Genre, question d'être uniforme. Il demande également le solde du compte en date du 31 avril.

Stéphanie répond que le solde est à 4100\$ et que le comité souhaite le ramener à 1000\$. Philippe constate que le solde du compte est dans les revenus.

Christophe demande pourquoi dépenser 3000,00\$ de plus cette année.

Stéphanie répond que c'est en raison du plus grand nombre d'exemplaires.

Francis précise que ça fait en sorte que le comité est grandement déficitaire cette année avec cette philosophie, et qu'il faut penser aux années futures, qui n'auront pas toute cette latitude.

Stéphanie répond qu'elle n'a pas l'information, ils vont faire un suivi.

Andréane rappelle que le Verdict est un comité de l'AED, soumis au contrôle de l'AED dans sa gestion.

Christophe demande s'il y a besoin d'une date pour le souper des journalistes, des rédacteurs et compagnie. Stéphanie répond que non.

Philippe demande ce que sera la parution spéciale pour le mois de la carrière.

Stéphanie lui répond qu'elle pense que c'est ce que la présidente voulait, mais qu'elle n'a pas plus d'informations.

Francis présente le formulaire d'engagement. Il rappelle qu'elles engagent les deniers de la corporation et de ne pas vider le compte indûment.

Le CE remercie Stéphanie Béland pour son temps.





Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Andréane propose de reporter le vote relativement à Questions de Genre et au Verdict.

Francis appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **I. Comité de l'ensemble vocal**

Sophie Dupont représente le comité de l'ensemble vocal à titre de VP Finances.

Sophie souligne que le comité est nouveau de l'an dernier. Le but est de mettre de l'avant le talent des étudiants de la faculté (Chant, piano, etc.).

Plusieurs activités sont envisagées : Open jam, Talent show, etc.

Chris demande si le 250,00\$ demandé servira à louer l'équipement pour l'Open jam. Elle répond que le bar fournit un certain équipement, mais que les musiciens doivent idéalement emmener leurs propres instruments. Ce montant pourrait également servir à payer pour les équipements nécessaires pour les prestations du groupe lors du Grand Maillet.

William mentionne que la VP artistique du Grand Maillet est Emmanuelle Lacoste, et propose de mettre les deux comités en contact.

Sophie trouve qu'il s'agit d'une bonne idée.

Christophe propose d'ajuster la commandite en conséquence pour les comités de l'Ensemble Vocal et du Grand Maillet.

Gabriel rappelle qu'en moyens de financement, il est possible d'aller chercher quand même beaucoup puisque c'est un spectacle. Il propose son soutien pour les soirées, il trouve l'idée excellente.

Véronique suggère d'annoncer une soirée "Université Laval open jam" et faire payer un prix d'entrée. De la sorte, il serait possible d'aller chercher plus de gens.

Gabriel réitère son appui pour cette idée.

Francis présente le formulaire d'engagement. Il rappelle que le comité engage les deniers de la corporation et de ne pas vider le compte sans raison.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Le CE remercie la présence de Sophie Dupont.

Gabriel sort de la salle

## **J. Comité de la simulation des nations unies**

Le CE accueille Nadezhda Vasileva et Julia Tétraut-Provencher pour représenter le comité de la simulation des Nations-Unies

Andréane revient.

Christophe demande aux représentantes du comité d'indiquer au CE le montant demandé et pourquoi.

Nadezhda mentionne qu'ils demandent 4000\$ cette année, ce qui est 1000\$ de plus que l'année précédente. Elle mentionne que le comité souhaite augmenter l'accessibilité à l'activité. Cette année, le comité veut à nouveau se rendre à la simulation de McGill, qui est à Montréal. Le comité veut alléger la recherche de commandites pour les membres dans le but de se concentrer sur la formation.

Julia précise qu'ils veulent faire un pas de plus par rapport à l'an passé, soit de demander des fonds au gouvernement dès l'été, et non en cours d'année.

De plus, le comité prévoit que les coupes budgétaires dans les différents organismes auront un impact sur leurs commandites. Par exemple, Desjardins n'a pas donné l'an passé. Quant à la CADEUL et au BVE, ils ont donné de bons montants, mais ils se gardent une réserve pour cette année.

En ce qui concerne les activités de financement, le comité a pensé à faire un *massothon* durant le Festival de droit. Julia mentionne que les étudiants de sciences infirmières ont une activité de financement similaire. Le FEMSI l'a fait aussi et le comité de la simulation espère que ça va fonctionner. Un autre moyen de financement est la vente de cupcakes, que le comité refera cette année. Ils visent une vente de 400 cupcakes.

William mentionne qu'il est titulaire d'un permis de conduire de classe 4b et qu'il peut prendre en charge la conduite pour se rendre à Montréal, ce qui peut sauver des coûts liés au transport en autobus.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Christophe revient sur le prix de l'activité pour les étudiants. Il croit que le prix, fixé à 100\$ par participant, est déjà très peu dispendieux, surtout que la simulation dure quatre jours. Il demande au comité s'il est possible de demander plus à chaque participant.

Julia répond que, par expérience, quand c'est moins cher pour les étudiants, ceux-ci s'impliquent plus dans l'aspect académique de la simulation et ont moins d'attentes en ce qui concerne l'organisation de l'évènement. De plus, elle précise que cette simulation est généralement une première expérience et constitue une initiation aux simulations. Nadezhda rappelle que c'est aussi une question d'engagement et que si c'est plus cher, il va falloir couper ailleurs.

Christophe rappelle qu'un critère important à considérer lors de l'octroi d'un montant à un comité est le nombre de participants touchés. Dans le cas de la simulation, c'est environ 30 étudiants.

Francis a quelques questions sur le budget. D'abord, il demande la nature du 200\$ accordé par Desjardins. Nadezhda répond que les étudiants peuvent demander à leur caisse locale pour un financement pour l'activité.

Ensuite, Francis souligne que le budget prévisionnel est déficitaire de 27,28\$ et que cela ne compte pas d'imprévus. Nadezhda mentionne que les imprévus sont dans la section «divers» dans le budget. Francis répond qu'il croit que le montant inscrit sous ce titre est peu élevé considérant que le budget est de 11 000\$.

Nadezhda mentionne qu'une fois les paiements des étudiants faits, à partir du mois de novembre, ce n'est plus remboursable. Elle ne voit pas ce qui pourrait coûter plus cher dans le budget actuel, surtout que les étudiants ne peuvent pas être remboursés s'ils abandonnent.

Francis rappelle que des imprévus peuvent survenir si l'hôtel fait des réclamations en lien avec les chambres. Véronique croit que les cartes de crédit utilisées pour les confirmations des chambres soient celles des étudiants afin que ceux-ci soient responsables s'il y a du grabuge dans les chambres.

Andréane lance l'idée d'approche des députés, surtout en région. Elle dit qu'ils ont souvent un budget pour ce genre de commandite. Nadezhda dit que ce doit être des députés des participants. Andréane répond que oui et que les participants peuvent venir de plusieurs circonscriptions, ce qui augmente les chances d'avoir des montants. Elle mentionne que plusieurs étudiants du bac ne viennent pas de Québec. Nadezhda dit que les députés ont été approchés lors de la dernière



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

simulation et qu'il y a eu beaucoup de refus, mais qu'il y a quand même des montants alloués chaque année.

Philippe dit qu'aux Law Games, un individu de l'UQAM lui a confié qu'il a eu 2000 \$ pour les Law Games de la part de différents ministères en disant que c'était pour le volet plaidoirie de l'activité. Il souligne que ça peut être à considérer aussi.

Philippe demande le nombre exact de participants. La réponse est 32. Philippe dit qu'il y a des transporteurs de 54 places moins chers que les autobus scolaires et que le comité devrait évaluer cette option. Nadezhda dit que, pour l'an passé, elle avait fait faire des soumissions par différentes compagnies et qu'elle avait pris le moins cher.

Philippe dit que si le budget est divisé par le nombre de participants, ça fait un peu plus que 350\$ par personne. Or, les participants paient seulement 100\$. Il demande d'où provient la balance ? Julia répond que les participants paient un montant peu élevé, mais qu'ils doivent mettre la main à la pâte pour les moyens de financement.

Philippe précise qu'en date du 31 mai, il y a 340,24\$ dans le compte du comité.

Philippe se questionne quant à la commandite de la CADEUL, qui passerait de 1000\$ à 680\$. Nadezhda explique que l'an dernier, un autre comité s'était formé pour participer à McMUN. La personne en charge de cet autre comité était Quentin DeDorlodot. Les deux comités ont fait une demande de commandite conjointe à la CADEUL. Cette année, comme il y aura moins de participants puisqu'il n'y aura qu'un seul comité, Nadezhda et Julia s'attendent à recevoir moins de la part de la CADEUL. Andréane demande ce qu'il va arriver si un autre comité se forme en cours d'année, comme ce fut le cas l'an passé. Nadezhda répond qu'il n'y a aucun comité clair et officiel comme le leur. De plus, Julia mentionne que l'autre comité de l'an passé était constitué par ses amis et qu'elle sait qu'ils ne le referont pas cette année. Andréane demande jusqu'à quel point la commandite de la CADEUL peut être divisée. Julia répond que ce sera ajusté selon le nombre de participants.

Francis présente le formulaire d'engagement. Il rappelle à Nadezhda et Julia qu'elles engagent les deniers de la corporation et qu'elles ne peuvent pas dépenser aveuglément.

Les deux représentantes du comité demandent des dates pour des activités de financement après la semaine de lecture de la session d'automne.

Christophe propose de reporter le vote sur le budget.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

William appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le CE remercie Nadezhda et Julia pour leur présence.

## **J. Comité de la simulation des nations unies**

Le CE accueille Nadezhda Vasileva et Julia Tétraut-Provencher pour représenter le comité de la simulation des Nations-Unies

Andréane revient.

Christophe demande aux représentantes du comité d'indiquer au CE le montant demandé et pourquoi.

Nadezhda mentionne qu'ils demandent 4000% cette année, ce qui est 1000\$ de plus que l'année précédente. Elle mentionne que le comité souhaite augmenter l'accessibilité à l'activité. Cette année, le comité veut à nouveau se rendre à la simulation de McGill, qui est à Montréal. Le comité veut alléger la recherche de commandites pour les membres dans le but de se concentrer sur la formation.

Julia précise qu'ils veulent faire un pas de plus par rapport à l'an passé, soit de demander des fonds au gouvernement dès l'été, et non en cours d'année.

De plus, le comité prévoit que les coupes budgétaires dans les différents organismes auront un impact sur leurs commandites. Par exemple, Desjardins n'a pas donné l'an passé. Quant à la CADEUL et au BVE, ils ont donné de bons montants, mais ils se gardent une réserve pour cette année.

En ce qui concerne les activités de financement, le comité a pensé à faire un massothon durant le Festival de droit. Julia mentionne que les étudiants de sciences infirmières ont une activité de financement similaire. Le LFEMSI l'a fait aussi et le comité de la simulation espère que ça va fonctionner. Un autre moyen de financement est la vente de cupcakes, que le comité refera cette année. Ils visent une vente de 400 cupcakes.

William mentionne qu'il est titulaire d'un permis de conduire de classe 4b et qu'il peut prendre en charge la conduite pour se rendre à Montréal, ce qui peut sauver des coûts liés au transport en autobus.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Christophe revient sur le prix de l'activité pour les étudiants. Il croit que le prix, fixé à 100\$ par participant, est déjà très peu dispendieux, surtout que la simulation dure quatre jours. Il demande au comité s'il est possible de demander plus à chaque participant.

Julia répond que, par expérience, quand c'est moins cher pour les étudiants, ceux-ci s'impliquent plus dans l'aspect académique de la simulation et ont moins d'attentes en ce qui concerne l'organisation de l'évènement. De plus, elle précise que cette simulation est généralement une première expérience et constitue une initiation aux simulations. Nadezhda rappelle que c'est aussi une question d'engagement et que si c'est plus cher, il va falloir couper ailleurs.

Christophe rappelle qu'un critère important à considérer lors de l'octroi d'un montant à un comité est le nombre de participants touchés. Dans le cas de la simulation, c'est environ 30 étudiants.

Francis a quelques questions sur le budget. D'abord, il demande la nature du 200\$ accordé par Desjardins. Nadezhda répond que les étudiants peuvent demander à leur caisse locale pour un financement pour l'activité.

Ensuite, Francis souligne que le budget prévisionnel est déficitaire de 27,28\$ et que cela ne compte pas d'imprévus. Nadezhda mentionne que les imprévus sont dans la section «divers» dans le budget. Francis répond qu'il croit que le montant inscrit sous ce titre est peu élevé considérant que le budget est de 11 000\$.

Nadezhda mentionne qu'une fois les paiements des étudiants faits, à partir du mois de novembre, ce n'est plus remboursable. Elle ne voit pas ce qui pourrait coûter plus cher dans le budget actuel, étant donné que les étudiants ne peuvent pas être remboursés s'ils se désistent.

Francis rappelle que des imprévus peuvent survenir si l'hôtel fait des réclamations en lien avec les chambres. Véronique croit que les cartes de crédit utilisées pour les confirmations des chambres devraient être celles des étudiants afin que ceux-ci soient responsables s'il y a du grabuge dans les chambres.

Andréane lance l'idée d'approche des députés, surtout en région. Elle dit qu'ils ont souvent un budget pour ce genre de commandite. Nadezhda dit qu'ils doivent être des députés des participants. Andréane acquiesce et dit que les participants peuvent venir de plusieurs circonscriptions, ce qui augmente les chances d'avoir des montants. Elle mentionne que plusieurs étudiants du bac ne viennent pas de Québec. Nadezhda dit que les députés ont été approchés lors de la dernière



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

simulation et qu'il y a eu beaucoup de refus, mais qu'il y a quand même des montant alloués chaque année.

Philippe dit qu'aux Law Games, un individu de l'UQAM lui a confié qu'il a eu 2000 \$ pour les Law Games de la part de différents ministères en disant que c'était pour le volet plaidoirie de l'activité. Il souligne que ça peut être à considérer aussi.

Philippe demande le nombre exact de participants. La réponse est 32. Philippe dit qu'il y a des transporteurs de 54 places moins chers que les autobus scolaires et que le comité devrait évaluer cette option. Nadezhda répond que, pour l'an passé, elle avait fait faire des soumissions par différentes compagnies et qu'elle avait prit le moins cher.

Philippe dit que si le budget est divisé par le nombre de participants, ça fait un peu plus que 350\$ par personne. Or, les participants paient seulement 100\$. Il demande d'où provient la balance ? Julia répond que les participants paient un montant peu élevé, mais qu'ils doivent mettre la main à la pâte pour les moyens de financement.

Philippe précise qu'en date du 31 mai, il y a 340,24\$ dans le compte du comité.

Philippe se questionne quant à la commandite de la CADEUL, qui passerait de 1000\$ à 680\$. Nadezhda explique que l'an dernier, un autre comité s'était formé pour participer à McMUN. La personne en charge de cet autre comité était Quentin De Dorlodot. Les deux comités ont fait une demande de commandite conjointe à la CADEUL. Cette année, comme il y aura moins de participants puisqu'il n'y aura qu'un seul comité, Nadezhda et Julia s'attendent à recevoir moins d'argent de la part de la CADEUL. Andréane demande ce qu'il va arriver si un autre comité se forme en cours d'année, comme ce fut le cas l'an passé. Nadezhda répond qu'il n'y a aucun comité clair et officiel comme le leur. De plus, Julia mentionne que l'autre comité de l'an passé était constitué par ses amis et qu'elle sait qu'ils ne le referont pas cette année. Andréane demande jusqu'à quel point la commandite de la CADEUL peut être divisée. Julia répond que ce sera ajusté selon le nombre de participants.

Francis présente le formulaire d'engagement. Il rappelle à Nadezhda et Julia qu'elles engagent les deniers de la corporation et qu'elles ne peuvent pas dépenser aveuglément.

Les deux représentantes du comité demandent des dates pour des activités de financement après la semaine de lecture de la session d'automne.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Chris propose de reporter le vote sur le budget.  
William appuie.  
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le CE remercie Nadezhda et Julia pour leur présence.

#### **K. Comité du défilé de mode**

Le CE accueille Maude Fortin Massé et Stéphanie Béland.

William indique aux représentantes du comité que leur date est fixée tel que prévu lors du dernier CE.

Maude indique qu'elle veut réaliser un pré-défilé, mettant l'emphase sur le mannequin afin de créer un buzz autour ce celui-ci.

Le comité souhaite réaliser l'activité plus tôt dans l'année par rapport à l'an passé afin que le défilé fasse sa place.

Le comité demande 1000\$ à l'AED.

Gabriel demande à Maude et Stéphanie si elles prévoient un montant pour les dépenses accessoires au défilé, telles que les photos. Stéphanie répond qu'elle connaît quelqu'un qui va faire les photos.

Francis demande le nombre d'étudiants participant à la soirée comme mannequin. La réponse est d'environ 50. Francis demande ensuite combien de personnes assistent à l'évènement en tant que membres du public. Maude et Stéphanie ne peuvent prédire ce nombre.

Maude indique que tous les mannequins doivent faire deux tableaux et lors des pratiques, il y aura deux tableaux par période de trois heures.

Christophe fait remarquer que le nombre important de mannequins ampute l'audience lors de la soirée. Maude répond qu'elle souhaite avoir moins de mannequins cette année.

Christophe demande si le comité souhaite garder la danse dans les tableaux. Maude répond qu'ils vont s'ajuster selon les participants.





Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Andréane demande comment seront sélectionnés les mannequins. Maude répond que la méthode sera la même que l'an passé, soit par choix discrétionnaire des membres du comité.

Christophe demande quelle est la nature du financement de la fondation Mira. Maude indique que le comité est en collaboration avec Sarah Bazinet et que celle-ci peut faire apparaître un chien Mira dans le défilé. Maude dit être consciente que le comité doit en parler avec l'AED.

Christophe dit que c'est l'objet du comité d'action sociale de faire des dons et qu'il ne faudrait pas que le billet du défilé de mode coûte plus cher dans le but de faire un don à Mira.

Stéphanie dit que la vente du billet est supposée être pour la commandite à Mira. Maude demande plus de précisions à l'AED.

Francis explique que si l'AED octroie 1000\$ au comité du défilé et que le comité donne 1000\$ à Mira, c'est comme si l'AED avait fait un don de 1000\$ à Mira.

Maude propose d'étudier la possibilité d'avoir de la visibilité pour Mira. Christophe propose de faire passer un chapeau durant la soirée ou un faire du financement de manière alternative. De cette façon, le don se ferait de façon volontaire parmi l'assistance.

Véronique souhaite faire un rappel quant aux auditions pour les mannequins. Si la méthode employée est la même que l'an passé, elle suggère de donner des critères de sélection objectifs pour la sélection des mannequins. En effet, cela assure une certaine transparence.

Andréane rappelle que l'an dernier, le comité de la charte a envoyé un formulaire à tous les comités dans lequel le comité peut indiquer des balises lorsqu'il y a du recrutement, comme c'est le cas pour la sélection des mannequins. Elle précise que ce formulaire ne lie pas le comité, mais lui permet de se donner des limites. Maude demande où est ce formulaire. Le CE convient de le faire parvenir au comité.

Philippe demande si le changement de signataires a été fait. Il demande aussi pourquoi deux retraits totalisant 100\$ ainsi que 5\$ de frais ont été effectués à l'aide de la carte de guichet du comité. Il précise que ces deux retraits sont en date du 18 mai et qu'ils n'ont pas été effectués à la Caisse Desjardins de l'Université Laval. Il s'agit d'un guichet automatique de la compagnie TMS Smart Network.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Andréane demande le huis clos. Francis appuie. Le huis clos est adopté à l'unanimité.

Andréane propose la levée du huis clos. Francis appuie. La levée du huis clos est adoptée à l'unanimité.

Christophe présente aux représentantes du comité les modalités de changement de signatures. Christophe mentionne qu'elles recevront des nouvelles demain.

Philippe demande à Maude et Stéphanie si elles ont pensé à d'autres endroits au sein de l'université pour obtenir du financement. Elles vont regarder ça.

Andréane demande s'il existe des organisations de mode qui pourraient commanditer ou soutenir l'évènement.

Philippe demande qui animera l'activité de workout prévu au calendrier du comité. Les représentantes répondent que l'activité sera animée par les membres du comité.

Philippe demande quand aura lieu le party de financement. Maude répond que ça se fera dans le cadre des initiations d'hiver.

Andréane propose d'allier la promotion du défilé de droit avec un défilé d'un autre programme, que les deux défilés se fassent de la publicité afin d'attirer plus de monde.

Gabriel demande si la location de salle normalement utilisée pour le défilé coûte quelque chose. Maude répond par l'affirmative. Gabriel mentionne qu'il a la possibilité de louer des salles par le biais de l'entente avec Labatt et qu'il va étudier la question.

Philippe regarde les dépenses prévues et demande en quoi consiste la mention «salle de l'ancien comité». Stéphanie explique que la location de la salle pour le défilé de l'année précédente n'a pas été payée par le comité et que c'est le comité de l'année se finissant qui l'assumera. Maude précise que c'est mal indiqué. C'est le comité d'il y a deux ans qui n'a pas payé, ce n'est donc pas une réalité de cette année.

Véronique demande à Maude et Stéphanie de s'assurer que le comité n'aura pas à payer une salle de plus cette année. Maude répond qu'ils n'auront que leur propre location de salle à payer.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Philippe demande en quoi consiste les dépenses de stationnement, si c'est pour ceux qui amènent les vêtements, maquillent les mannequins, etc. Maude répond qu'elle n'en est pas certaine.

Philippe demande en quoi consiste la dépense «publicité Facebook». Le comité dit que c'est une erreur du comité de l'an dernier et que ça ne sera pas fait cette année.

Philippe demande aussi des précisions en ce qui concerne le montant de la location de la salle. Il y a deux ans, ce montant était d'environ 850\$. L'an dernier, le montant a été d'environ 300\$.

Philippe demande aussi pourquoi le prix des assurances est passé de 1000\$ en 2014 à 650\$ en 2015. Maude répond qu'il y a probablement eu une meilleure soumission.

Francis présente le formulaire d'engagement. Il rappelle à Maude et Stéphanie qu'elles engagent les deniers de la corporation et qu'elles ne peuvent pas dépenser aveuglément.

Le CE remercie la présence de Stéphanie Béland et Maude Fortin Massé.

## **L. Comité des jeux'ridiques**

Le CE accueille Maxime Renaud et Virginie Dallaire à titre de représentants des Law Games (LG).

Christophe demande à Maxime et Virginie combien ils demandent pour leur comité à titre de commandite et pourquoi.

Maxime demande un montant de 2600\$. Il précise qu'ils ont sûrement besoin de moins cette année par rapport à l'an passé parce que les LG ont lieu à Sherbrooke, ce qui est plus proche.

Maxime précise que deux commanditaires ont diminué leur montant alloué. Il indique aussi qu'il y a des revenus en moins par rapport à certaines années précédentes. Ces revenus étaient des commandites de parents de membres de la délégation.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Virginie mentionne que Maude, autre membre du comité, est en pourparlers avec les JdC pour que les pratiques de sports se fassent conjointement afin d'économiser des coûts de location de salles au PEPS. Les JdC ont aussi des cours d'art oratoire/plaidoirie qui vont engendrer des coûts au niveau des infrastructures.

Maxime mentionne qu'il est bien d'avoir la Spirit Cup, mais que dans les faits, la délégation lavalloise est plus axée sur la bière que sur les sports et la plaidoirie. Il dit qu'il voudrait changer cela.

Sarah souligne qu'en ce qui concerne la location de salle au PEPS, il faut regarder cela durant l'été.

Virginie dit que le comité n'est pas encore certain des dates des activités de financement. Gabriel demande s'il est possible de faire le party fluo un peu plus tôt qu'à l'habitude. Maxime répond que ce sera au début du mois d'octobre.

Virginie mentionne que le questionnaire que doivent remplir les membres de la délégation sera modifié. Il ne sera pas question de dépenses ou de profits dans le questionnaire. L'objectif est d'avoir une délégation plus soudée.

Maxime veut minimiser les coûts engendrés par la quête de revenus. Il rappelle que la vente de tuques est lucrative et en ce qui concerne les hoodies, il a prévu récolter 2500\$, avec un coût de production moindre par rapport à l'an passé ainsi qu'une bonne marge de profit.

Gabriel propose de changer de produit. Christophe rappelle qu'il reste des tuques. Véronique mentionne que les nouveaux membres de la délégation vont sûrement vouloir acheter la tuque eux aussi. Maxime précise qu'il ne compte pas spécifiquement sur la vente des tuques, il ne compte pas cela dans la colonne «profits». Il propose de les vendre à un prix moindre. Christophe souligne qu'il tient à ce que les dépenses importantes passent en CE avant de procéder.

Maxime dit qu'ils ont regardé les prix et les produits et qu'il est difficile de trouver des prix moins élevés.

Véronique demande, concernant le linge, si le comité compte reprendre le même kit que l'an passé. Virginie mentionne que le comité souhaite limiter l'importance des vêtements. Elle dit que l'an passé, il y en avait trop. Elle propose d'en discuter avec les délégués qui ont participé l'an passé et qui ont encore leurs vêtements.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Christophe rappelle que la commandite des Law Games était généreuse l'an passé puisque l'activité se déroulait à Dalhousie.

William souligne qu'il est titulaire d'un permis de conduire pour conduire un minibus (24 places), ce qui peut être utile pour le transport lors des Law Games. Maxime souligne qu'il a prévu un chauffeur disponible pour les 5 jours et que William ne sera clairement pas disponible les matins après une soirée aux Law Games.

Philippe annonce que le solde du compte actuel est moins élevé que ce qu'il devrait être. Il demande aussi si le partenariat avec l'AABC est nouveau ou pas. Il ajoute qu'un gars de l'UQAM lui a dit l'an passé que leur association avait récolté environ 2000\$ de commandites en mettant l'accent sur le concours de plaidoirie.

Philippe ajoute qu'il peut être intéressant de varier les produits promotionnels. Il donne aussi l'idée de faire un souper-bénéfice. Maxime affirme en avoir déjà discuté, mais que l'idée n'est qu'à un stade embryonnaire. Gabriel propose d'approcher le Bureau de poste, que ça peut être intéressant. Francis donne aussi l'idée d'aller à la Cage aux sports. Maxime dit que le projet est sur la table.

En ce qui concerne la sélection des membres de la délégation, Andréane rappelle que le comité de la charte a monté un formulaire qui peut être rempli par le comité afin d'expliquer le processus de sélection.

Philippe insiste sur les avantages et les risques liés aux activités de financement. Il rappelle que si le comité a une idée, il doit la soumettre à l'AED. Philippe rappelle que si le comité engage des fonds sans avoir l'approbation de l'AED, l'AED peut tenir les membres du comité responsables pour les dépenses excédentaires.

Philippe pose des questions sur le coût de l'autobus. Maxime répond qu'il faut absolument un autobus scolaire avec des coffres.

Philippe souligne que les revenus prévisionnels sont égaux et qu'il y a des dépenses pour les activités de financement.

Philippe remarque que les espaces dans le budget prévus pour le talent show et les activités sportives sont vides. Maxime répond qu'il voulait attendre que Xavier soit disponible afin d'en parler avec lui (il était dans le comité l'an passé). Il est présentement à l'étranger. Maxime ne connaît pas les montants exacts et il y a des pourparlers en cours avec les Jeux du commerce (JdC). Il voulait s'assurer de ne pas indiquer une dépense qui n'en est pas une réellement.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Christophe rappelle que le cheerleading engendre des coûts pour les assurances et la location de la salle pour l'entraînement.

Philippe demande s'il y a des dépenses liées à la technique pour le talent show. Maxime répond que c'est une dépense d'environ 1000\$ qui va se placer dans les différentes sections du budget. Il dit que ce ne sont pas des dépenses pour l'instant, mais ça pourrait arriver.

Philippe souligne que le comité des Law Games est le comité par excellence pour faire des transactions floues. En effet, il y a beaucoup d'argent liquide qui circule. Il demande de réduire au minimum les montants en liquide et de garder toutes les traces des dépenses.

Christophe présente les documents monétaires pour le comité.

Philippe dit aux représentants du comité de ramener le 1000\$ pour la technique de scène dans une section «imprévu». Il précise que le montant dans cette section doit être d'au moins 15% des revenus.

Francis questionne le comité sur la section «logo» dans le budget. Maxime dit qu'il voudrait faire faire un travail de graphisme pour les vêtements. Il dit avoir deux bons contacts.

Philippe avertit Maxime et Virginie que s'il y a des désistements, le comité doit mettre le tout au clair et ne doit pas faire d'arrangements à l'amiable. Maxime dit en prendre bonne note.

Francis présente le formulaire d'engagement. Il rappelle à Maxime et Virginie qu'ils engagent les deniers de la corporation et qu'ils ne peuvent pas dépenser aveuglément.

Le CE remercie Virginie Dallaire et Maxime Renaud pour leur déplacement ce matin.

### **M. Comité du festival de droit**

Le CE accueille Marc-Antoine Patenaude et Valérie Péloquin à titre de représentants du comité du Festival de Droit.

Marc-Antoine informe le CE que le comité du Festival de droit a reçu 1500\$ de l'AED l'an passé. Le comité demande le même montant cette année. Marc-Antoine



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

souligne que leur principal commanditaire, Stikeman Elliott, a réduit leur montant de commandite de 500\$ cette année, pour cause de restrictions financières. Il ajoute que si l'AED coupe aussi, ce sera trop à absorber pour le festival.

Le comité du Festival souhaite garder les mêmes activités que l'an passé et ajouter du nouveau. Marc-Antoine souhaite ajouter un atelier de danse sociale ainsi qu'un tournoi de Mario Kart qui aurait le même fonctionnement que le Shotgun.

En ce qui concerne les dates, le festival aurait lieu durant les deux premières semaines du mois de novembre. Comme c'est le mois de la carrière, ça évite de le couper en deux. En commençant le festival dès la première semaine du mois, Marc-Antoine souligne que cela rend les activités plus près du retour de la semaine de lecture et plus loin de la période des examens finaux.

Andréane demande si les deux jeudis des semaines visées sont libres. Marc-Antoine dit qu'il sait que le premier jeudi est convoité par le Casino Pro Bono et il dit que le comité laisse cette soirée à Pro Bono sans problème. Le casino serait le 5 novembre et le DIAST le 12.

Christophe demande pourquoi le budget prévisionnel est déficitaire. Marc-Antoine répond que le budget a été fait peu de temps après que le comité ait appris la diminution de la commandite de Stikeman Elliott. Le comité va tenter de trouver du financement ailleurs. Ils ont un objectif de déficit zéro.

Francis fait remarquer que les frais fixes liés à la tenue du compte ne sont pas comptés dans le budget. Christophe souligne que le compte du comité est en santé et qu'il doit le rester.

Philippe demande aux représentants du comité s'ils peuvent réussir à réaliser leurs activités avec un peu moins de fonds, considérant que le comité a un bon fonds de roulement.

Marc-Antoine dit que le solde du compte est de près de 4000\$ et que ce serait possible de le diminuer. Il souligne que le comité considère en ce moment que ça leur donne une marge de manœuvre.

Philippe demande si le comité a des dépenses importantes et soudaines. Marc-Antoine répond qu'il n'y a pas vraiment de dépenses de cette nature, mais que le gros des dépenses survient dans les deux premières semaines du mois de novembre.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Francis dit qu'il serait facilement possible de ramener le solde du compte à 2000\$.

Philippe demande à Marc-Antoine et Valérie en quoi consiste la section «autres» dans les revenus prévisionnels. Valérie répond qu'il est possible d'approcher des banques pour obtenir du financement. Philippe souligne que la Caisse Desjardins de l'Université Laval fait presque uniquement des paiements sous forme de remboursement, et non de commandites.

Christophe remarque qu'il y a un espace pour des articles divers dans le budget, ainsi que pour les bucks et des t-shirts. Philippe dit que ce serait bien d'avoir des bucks en vitre à la place des bucks en plastique. Christophe demande à Marc-Antoine et Valérie à quoi correspond la section «t-shirts» dans leur budget. Marc-Antoine répond que le comité se fait faire des t-shirt et que c'est aussi pour des prix. Philippe demande si un montant de 250\$ est vraiment justifié pour cet achat. Francis demande aux représentants du comité combien de membres ils sont. Marc-Antoine répond qu'il y a cinq membres et qu'ils comptent donner 3 chandails en prix à des participants. Il précise que le 250\$ est le montant maximal et que ça pourrait être moins.

Andréane mentionne au comité qu'elle se souvient que l'an passé, Nasha avait réservé tous les autobus en une seule réservation, incluant l'autobus devant être payé par le comité socio-politique. Cela avait eu pour effet d'économiser, car c'était une grosse réservation.

Francis remarque qu'il n'y a pas de problème pour les frais de gestion à passer dans le compte.

Philippe demande combien de permis d'alcool seront requis durant l'année. Marc-Antoine répond qu'ils en ont besoin de seulement un, soit pour le cocktail Stikeman Elliott. Philippe demande s'il y aura de la vente d'alcool à cet événement. Ce sera seulement pour servir. Philippe souligne que le prix du permis d'alcool pour servir est de 42,50\$ et qu'il est de plus de 80\$ pour vendre. Il demande au comité de s'ajuster en conséquence.

Philippe demande si le comité a besoin de chèques. Valérie répond que non.

Francis présente le formulaire d'engagement. Il rappelle à Marc-Antoine et Valérie qu'ils engagent les deniers de la corporation et qu'ils ne peuvent pas dépenser aveuglément.

Le CE remercie Marc-Antoine Patenaude et Valérie Péloquin de s'être déplacés.





Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Le vote sur le budget est reporté.

## **N. Comité du Tournoi des Maîtres**

Le CE accueille Joël Turgeon et Carl Boulva à titre de représentants du Tournoi des maîtres.

Christophe demande à Joël et Carl combien ils demandent pour leur comité à titre de commandite et pourquoi.

Joël répond qu'il demande 2250\$ à l'AED. Il mentionne que c'est le même montant qu'a reçu le comité l'an passé et qu'ils souhaitent refaire le même événement, mais avec une meilleure organisation.

Christophe dit que c'est un événement dont le coût augmente avec le nombre de participants. Joël dit que les étudiants ne paient pas cher pour participer.

Andréane questionne le comité sur la façon dont ils vont sélectionner les étudiants qui pourront jouer au golf avec des avocats. Joël dit que ce sera comme l'an passé. C'est le comité qui choisit selon ce que les participants disent vouloir. Il précise que ce n'est pas compliqué, car la demande n'est pas si importante.

Carl ajoute que le comité souhaite avoir plus d'avocats présents au tournoi.

Francis demande aux représentants du comité pourquoi ils ont deux soldes de compte différents indiqués dans leur budget. Joël dit qu'un correspond au solde actuel et l'autre correspond au solde à la fin de l'année.

Christophe demande à Joël et Carl de faire un budget en suivant le modèle fourni par Philippe. Joël dit qu'il n'y a aucun problème.

Philippe précise qu'il y a actuellement 329,97\$ dans le compte.

Francis souligne que le solde est un peu déficitaire et qu'ils vont piger dans le solde du compte de l'an passé.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Francis présente le formulaire d'engagement. Il rappelle à Joël et Carl qu'ils engagent les deniers de la corporation et qu'ils ne peuvent pas dépenser aveuglément.

Le CE remercie Joël Turgeon et Carl Boulva de s'être déplacés.

Andréane propose de reporter le vote.

Francis appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **O. Troupe de Théâtre Côté-Cour**

Le CE accueille Marie-Michèle Savard pour représenter le comité de la Troupe de Théâtre Côté Cour.

Christophe lui demande d'expliquer les orientations de la Troupe pour cette année ainsi que le montant demandé auprès de l'AED.

Marie-Michèle mentionne qu'ils comptent engager un metteur en scène, qui serait aussi étudiant en droit. Si cette possibilité ne fonctionne pas, le comité trouvera quelqu'un d'autre.

Elle continue en mentionnant que le comité pense commencer les auditions à la mi-octobre et qu'il faut faire cela plus rapidement que l'an dernier (2014-2015). Pour ce qui est des commandites, elle affirme qu'ils comptent regarder auprès des mêmes commanditaires que pour la dernière édition.

Christophe constate que le comité demande un montant de 1 750\$ de l'AED.

Marie-Michèle répond que Samuel Fradet a géré le budget de l'édition 2014-2015 et qu'elle s'est fiée à ses chiffres.

Christophe demande les dates potentielles pour la pièce.

Marie-Michèle affirme que l'an dernier, c'était à la mi-mars et que cela tombait bien, vu que c'était au retour de la relâche. Elle souligne que le comité voudrait que les représentations soient le mercredi, le vendredi et le samedi.

Philippe affirme qu'il n'a aucun relevé de compte alors que ceux-ci devaient être fournis.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Marie-Michèle répond qu'elle peut regarder avec l'ancien VP Finances (Samuel Fradet).

Francis demande si le changement de signataires a été fait.

Marie-Michèle répond que non.

Philippe mentionne que le comité doit aller chercher le courrier au local de l'AED. Il continue en disant qu'un chèque de 300\$ et des factures impayées les attendent.

William affirme que Samuel Fradet lui a dit que cela avait été payé il y a un mois, mais qu'il n'avait pas vérifié lui-même.

Philippe présente les documents mentionnés ci-dessus à Marie-Michèle

Francis présente le formulaire d'engagement. Il rappelle que les signataires engagent les deniers de la Corporation et qu'ils ne doivent pas dilapider le compte.

Philippe regarde ses notes du budget présenté et demande qu'est-ce que la «commandite extérieure» de 300\$.

Marie-Michèle admet que c'est une bonne question. Elle répond qu'il s'agit probablement d'une commandite similaire à ce qui a été demandé l'an dernier.

Philippe suspecte qu'il s'agisse d'une commandite de 300\$ du BVE, mais qu'il ne peut pas en être certain.

Marie-Michèle pense que cela va là.

Philippe demande s'ils pensent être capables de n'avoir aucun droit d'auteur à payer cette année encore.

Marie-Michèle répond qu'ils vont voir ce qu'ils peuvent faire.

Le CE remercie Marie-Michèle pour son déplacement et pour son temps.

P. Comité des Finissants

Le CE accueille Annabelle Faubert et Marie-Laurence Spain pour représenter le Comité des Finissants.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Christophe demande le montant demandé par le Comité ainsi que le pourquoi de ce montant.

Marie-Laurence affirme que le CE a constaté que le Comité demande beaucoup plus de l'an passé. Elle souligne toutefois que les budgets sont complètement différents et que celui-ci justifie une demande de 5 000\$.

Marie-Laurence détaille que Marc Bérubé donnait 2 000\$ l'an passé. Cette année, il a été engagé par l'AABC. Le Comité doute qu'il commandite en plus de la commandite que donnait l'AABC.

Philippe demande combien le Comité pense recevoir de l'AABC et/ou de Marc Bérubé cette année.

Marie-Laurence répond que l'an dernier, c'était 2 000\$ chacun et elle estime le montant à 1 000\$ chacun cette année (pour un total de 2 000\$).

Elle continue en soulignant que la Faculté de veut plus payer pour la mosaïque des finissants. Elle veut donc l'aide de l'AED pour la payer. L'argent pour la mosaïque est aussi perdu, la Faculté ne paye plus, c'est à la charge de l'AED. Elle affirme aussi que le Comité n'est pas sûr de pouvoir avoir un kiosque au Show de la Rentrée cette année. Ce revenu n'est pas sûr.

Elle affirme aussi qu'étant donné qu'il y a des pertes de prévues, ils ont essayé d'avoir davantage de sources de revenu autres. Ils ont regardé dans des bars pour différents événements.

Marie-Laurence fait remarquer sur les 4 activités de financement de l'an dernier, 2 sont incertaines. De plus, le party de financement de l'an dernier n'a réalisé que 50\$ de revenu.

Christophe demande si le 50\$ était voulu.

Annabelle répond que non et qu'il s'agissait probablement de l'after party du Vins et Fromages d'ASF.

Marie-Laurence continue en disant que cette année, le party pourrait être directement dans la salle où sera le Vins et Fromage ou au Pub Universitaire (si l'entente avec Labatt le permet).



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Gabriel affirme que l'entente permet d'aller au Pub Universitaire.

Marie-Laurence explique que l'an dernier, il y avait eu 2 000\$ de certificats cadeaux de donné. Cette année, le Comité voudrait plutôt investir un tel montant dans un « open bar ». Elle spécifie que le party de l'an dernier n'était pas réussi, car il y avait une chanteuse et parce que le DJ n'était pas particulièrement bon. Cette année, le Comité voudrait Adam Doubleyou. L'an dernier, il y a aussi eu beaucoup de critiques par rapport au photographe, qui fut payé 200\$ pour être présent 30 minutes.

Véronique propose de regarder avec Mindsoul Production (Jimmy Boily).

Marie-Laurence dit qu'ils vont regarder qu'est-ce qu'elles peuvent avoir comme photographe.

Christophe demande quelles pourraient être les dates potentielles pour les activités du Comité.

Marie-Laurence répond qu'ils n'en n'ont pas, car leurs activités sont rattachées à celles de d'autres comités.

Philippe affirme qu'il n'a pas de question et qu'il devra faire un suivi au courant de l'année.

Andréane demande si le Comité veut augmenter le taux de participation ou le laisser à 100 personnes.

Annabelle répond qu'il s'agit souvent d'une question de dernière minute, car il n'y a pas assez de publicité.

Marie-Laurence ajoute qu'il n'y a pas eu de courriel ou de grosse publicité. Le Comité ne compte pas augmenter la promotion pour les bagues des finissants, mais plutôt pour le bal en tant que tel. Le Comité veut améliorer la communication.

Philippe demande qu'est-ce que le recouvrement des chaises.

Francis répond que c'est une housse blanche pour mettre par-dessus les chaises.

Philippe demande qu'est-ce que les places gratuites.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Marie-Laurence répond que ça couvre 2 soupers et 2 occupations doubles, mais qu'elle ne sait pas c'était pour qui ou encore qui est François Desjardins, qui est indiqué dans le budget sous une entrée de dépenses.

Philippe demande si les surprises pour les finissants, ce sont les certificats cadeaux.

Marie-Laurence répond que le Comité compte diminuer le montant à 400\$. Elle ajoute que l'an dernier, ils ont fait payer le plein prix à tous les finissants, qu'ils ont eu une commandite de plus et ont remboursé le surplus en plusieurs versements suspects.

Philippe dit qu'il compte sur le Comité pour garder une bonne trace des opérations financières. Il leur indique aussi de prévoir un 15% pour les imprévus.

Marie-Laurence acquiesce.

Philippe indique le montant restant dans le compte bancaire.

Marie-Laurence indique que le Comité ne compte pas y toucher.

Francis fait remarquer que ce n'est pas particulièrement gros et qu'il faudrait potentiellement l'augmenter pour laisser un fonds de roulement.

Marie-Laurence affirme que c'est notamment ce qu'elle veut faire. Elle continue en disant que Morency Avocats cherchait peut-être une activité à commanditer. Elle demande à Francis comment procéder pour les approcher.

Francis répond que le cabinet n'a pas encore répondu au Guide des Commandites, mais qu'il peut leur proposer quand ils vont répondre.

Philippe énonce que ça peut peut-être mieux fonctionner si Francis établit le contact.

Francis présente le formulaire d'engagement. Il rappelle qu'elles engagent les deniers de la Corporation et qu'elles ne doivent pas dilapider le compte.

Le CE remercie Annabelle Faubert et Marie-Laurence Spain pour leur déplacement et leur temps.

William propose de remettre le vote à plus tard

Christophe appuie

La proposition est prise à l'unanimité.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

#### **Q. Journal le Vertict**

\*Traité avec le point du Comité de Question de Genre

#### **R. Comité GRAAL**

Le CE accueille Alexia Dufour pour le comité GRAAL.

Christophe demande le montant demandé par le Comité, les justifications ainsi que les activités qui auront lieu cette année.

Alexia répond que le Comité demande une commandite de 5 500\$ de l'AED. Elle continue en disant que c'est 2 000\$ de moins que l'an dernier et qu'il reste 2 000\$ dans le compte.

Le CE se demande si la location de l'Atrium a été payée pour le Gala GRAAL 2015. Philippe répond que non.

Alexia déclare que la commandite avec Fasken Martineau est renouvelée.

Alexia indique que pour la semaine, le dimanche sera la journée du pub crawl et du party d'intégration. Elle demande à Gabriel de confirmer le party d'intégration, car elle veut faire une activité au Shack le mardi.

Gabriel demande à Alexia combien de caisses de bière le Comité aura besoin.

Alexia répond que le Comité en aura besoin d'au moins 60. Elle continue en disant que l'an dernier, lors du 5 à 7 du lundi avec les professeurs, il n'y avait pas eu de professeurs. Elle pense que les étudiants aiment bien avoir une soirée plus formelle. Elle indique que ce serait un cocktail avec Fasken Martineau dans l'Atrium. Cela permettrait d'être plus en contact avec les étudiants qu'à l'Académie. Pour le lundi, ce serait donc un 5 à 7 à l'Atrium.

Elle continue en parlant du mardi, où il y aurait un souper et ensuite une soirée au Shack, sous réserve de la confirmation de Gabriel.

Elle indique que le mercredi en journée, il n'y aurait pas de sports cette année, mais qu'une soirée lipsync ou karaoké est envisageable.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Elle déclare que le jeudi sera le BBQ avec sports sur le Grand Axe et que le vendredi sera la journée à la Cabane.

Francis propose de commander une formation avec ÉducAlcool pour le comité pour s'assurer que les initiations se passent dans le bon goût et la modération.

Alexia continue en disant que l'intégration d'hiver n'est pas encore parfaitement définie. Il risque d'y avoir un pub crawl avec un souper. Plus tard dans la semaine, il pourrait y avoir un souper avec Fasken et peut-être un party le jeudi soir.

Huis clos proposé par Andréane  
Francis appuie

William propose la levée du huis clos  
Andréane appuie  
Unanime

Christophe indique que puisque Fasken ne serait pas à un souper, il serait peut-être mieux de faire les deux ensemble.

Alexia répond qu'il va y avoir de la nourriture les deux fois.

Francis souligne que le Comité débute son année avec 2 000\$ dans son compte et va finir avec 1 000\$, selon le budget prévisionnel. Il demande des explications.

Alexia répond que le Comité l'a pris en compte dans sa demande et qu'elle a équilibré le budget en considérant qu'elle va diminuer le fonds de roulement.

Francis indique que l'objectif est de garder un budget prévisionnel équilibré et non déficitaire.

Alexia répond qu'elle a comptabilisé 15% d'imprévus et que si ce montant n'est pas utilisé, il y aura un surplus au budget final.

Christophe demande si le Comité compte refaire le Gala GRAAL.

Alexia répond qu'elle n'en n'est pas certaine, vu que cela va dépendre des fonds restant à ce moment-là.





Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Philippe pose une question relativement aux prix de présence et autres commandites. Il donne des idées pour des sources de commandite, comme le BVE ou la CADEUL.

Alexia indique que le BVE ne veut pas financer les intégrations, mais elle peut essayer avec la CADEUL.

Philippe indique que le GRAAL est un comité à surveiller, car il y a beaucoup d'opérations réalisées avec de l'argent comptant.

Alexia affirme que le compte nécessite un seul signataire et qu'il peut alors payer directement avec la carte de débit.

Francis souligne que c'est dangereux et que c'est justement ce que le CE ne veut pas, car il peut y avoir des sorties d'argent problématique.

Christophe demande si la carte est au nom à Vincent.

Alexia répond que c'est une carte de comité, mais à son nom et qu'elle est arrivée chez lui.

Christophe mentionne qu'il faut avoir 2 signataires, car c'est plus transparent et ça permet un meilleur contrôle.

Alexia réplique que c'est beaucoup plus facile pour aller faire des petites dépenses, tel au Métro.

Francis indique que le CE désire que ça soit équitable pour tous les comités.

Alexia mentionne que ce n'est pas elle qui voit aux finances, c'est Vincent.

Christophe déclare qu'il doit toujours y avoir 2 signataires pour toute opération.

Alexia rétorque que la dame de chez Desjardins l'a proposé à tout le monde.

Philippe demande s'il y a d'autres activités quelconques à déterminer.

Alexia répond que pour la première semaine d'hiver, ils ont prévu à l'avance, mais se sont laissés une marge de manœuvre. Alexia continue en disant que le Comité a laissé des marges un peu partout et qu'elle aime mieux dépenser moins que dépenser plus que ce qui est prévu.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Philippe mentionne que le Comité est le seul à avoir un forfait AccèsD.

Alexia lui demande de parler à Vincent, car c'est lui qui voulait ça.

Christophe demande combien coûte un tel service.

Philippe indique 150\$/année.

Alexia réplique en disant que le Comité ne comptait pas le prendre toute l'année.

Philippe répond que ça le surprendrait que ça se fasse.

Alexia lui demande de parler à Vincent pour ça.

Philippe indique qu'il n'a pas d'autres questions.

Alexia déclare avoir augmenté les montants dans les budgets pour prévoir les imprévus.

Francis présente le formulaire d'engagement. Il rappelle qu'elle engage les deniers de la corporation et de ne pas dilapider le compte.

Le CE remercie Alexia de sa présence et de son temps.

William propose de remettre le vote dans un point U.

Appuyé par Chris.

Adopté à l'unanimité.

## **S. Avocats sans frontière**

Le CE accueille Annabelle Faubert et Alexia Dufour pour Avocats sans frontière

Chris demande aux représentants de l'Organisme de présenter leur demande de commandite, les justifications ainsi que leurs projets.

Annabelle répond qu'ils demandent un montant de 1 100\$, comme l'an dernier. Elle continue en disant qu'ils vont garder les mêmes événements que les autres années, soit notamment la vente de plantes à la fin septembre, l'activité de yoga en automne et les cafés/pâtisseries lors du Festival de Droit. Elle indique qu'il y aura aussi une conférence durant le mois de la carrière où un professionnel parlera de son stage du



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Barreau. L'Organisme prévoit aussi faire une activité de crossfit, comme l'an dernier, en janvier. Elle déclare que le Vins et Fromages serait le 10 ou le 17 mars.

Francis leur demande de le tenir au courant pour la conférence.

Christophe demande s'il est possible d'obtenir un reçu d'impôt pour la commandite de l'AED.

Annabelle répond qu'il faut passer directement par le bureau canadien d'ASF et qu'il faudrait qu'ils s'organisent à l'interne.

Philippe déclare qu'il y a 6 000\$ dans le compte, pas 500\$ comme l'Organisme le prétend.

Annabelle répond qu'ils n'ont pas encore fait le chèque à ASF. Ce chèque sera de 5 500\$. Elle mentionne que l'an dernier, le fonds de roulement de début d'année était de 300\$.

Andréane demande s'ils avaient été en mesure de fonctionner avec 300\$.

Annabelle répond que pour les ventes de plantes, il fallait payer les plantes avant et ils trouvaient que ça commençait à être cher. Ils ont alors décidé de mettre 200\$ de plus pour absorber le risque.

Philippe demande comment le montant remis à ASF est déterminé.

Annabelle indique que tous les profits vont à ASF.

Philippe précise donc que ce n'est pas discrétionnaire.

Annabelle confirme que non, mais qu'ils se gardent un fonds de roulement, même si ASF doit autoriser le montant en surplus dans le compte.

Christophe demande qu'elle est la contrepartie de la commandite, qu'elle est la visibilité donnée.

Annabelle répond qu'il y a un plan de partenariat qu'elle va faire parvenir au CE et qu'à 1 000\$, c'est une visibilité partout pour toute l'année.

Philippe demande qu'est-ce que la vente de chandails.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Annabelle répond qu'ils fournissaient des chandails pour toutes les entités universitaires, mais que l'an dernier, il y a eu des problèmes avec les commandes. Il n'y a alors plus eu de profit, mais les bénévoles vont rembourser les t-shirts.

Philippe demande quelle est la dépense de 100,00\$.

Annabelle répond que c'était pour payer les gardiens de sécurité.

Andréane demande s'ils ont une facture à l'appui.

Annabelle répond qu'il y a eu un problème avec l'Université l'an dernier. Ils ont dû trouver 2 bénévoles à quelques jours d'avis. Alors, ils leur ont donné 50\$ chacun en carte cadeau pour aller faire la formation.

Le CE remercie Annabelle Faubert et Alexia Dufour pour leur déplacement et leur temps.

## **T. Comité du grand maillet**

Le CE accueille Alexia Dufour et Véronique Milot à titre de représentantes du comité du Grand Maillet

Christophe demande de faire un bref résumé de l'évènement et de la commandite demandée.

Alexia indique que le comité demande 6500,00\$ à l'AED pour le Grand Maillet.

Christophe demande une justification du montant demandé

Véronique Milot indique que cela fait plusieurs années que le comité du Grand Maillet est déficitaire et que l'AED doit éponger un déficit en fin d'exercice. Elle justifie donc la hauteur du montant comme mesure préventive pour éviter d'avoir à absorber des coûts à la fin de l'année.

Christophe demande le comité dispose de combien d'argent dans le compte en ce moment

Alexia indique que le comité a trouvé plusieurs idées pour couper dans les coûts, mais que toutes ces idées se retrouvent dans le plan que la Chambre des notaires a signé pour 3 ans.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Christophe indique que l'AED a proposé à l'ensemble vocal de prêter assistance au Grand Maillet pour les dépenses d'ordre technique pour les numéros musicaux, et que le comité semblait d'accord avec l'idée.

Alexia et Véronique Milot trouvent que c'est une excellente idée.

Alexia propose que la vice-présidente aux affaires artistiques du Grand Maillet travaille activement avec l'Ensemble Vocal afin de coordonner le volet « spectacle » et la soirée en tant que tel. Elle sera en quelque sorte, la voix du Grand Maillet dans l'organisation du volet artistique de la soirée, qui sera plutôt pris en charge par l'Ensemble Vocal.

Francis indique qu'un tel partenariat pourrait également permettre au comité du Grand Maillet de se libérer d'une partie des postes budgétaires prévus pour la location d'instruments de musique.

Alexia indique que la raison pour laquelle le comité demande un tel montant est qu'il serait facile de faire un Grand Maillet qui ne serait pas déficitaire, mais qu'il ne pourrait absolument pas rivaliser avec les années précédentes. Le simple fait de couper la scène, c'est près de 3000,00\$ de moins à défrayer par le comité. Elle indique d'ailleurs qu'elle a les mains liées par le plan de commandite signé avec la Chambre des notaires.

Véronique Milot indique que la chambre des notaires semblait prévoir une certaine ouverture, mais rien n'est certain. De plus, c'est une entente verbale, donc c'est plus difficile de savoir quelle est la réalité.

Alexia indique que selon le rapport des exécutants précédents et des budgets disponibles, l'*after party* de l'édition 2015 a fait 1000,00\$ de profits.

Philippe indique que dans les faits, on parle plutôt d'un profit de 5,00\$.

Véronique Milot indique que les informations reçues sont contradictoires avec les chiffres et les calculs.

Alexia souligne que son budget prévisionnel, déjà déficitaire de 2000,00\$, prévoit le profit de 1000,00\$ avec l'*after party*, ce qui n'est pas réaliste en fin de compte.

Christophe indique qu'il s'agit d'un budget prévisionnel, alors il est probablement possible de couper ailleurs, par exemple niveau nourriture ou salle.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Alexia répond que les salles ont des exigences au niveau des traiteurs, et que si la salle n'est pas chère, comme c'est le cas au Musée de l'Amérique Francophone, le traiteur est beaucoup plus cher, et l'inverse est vrai également : au Capitole, la salle est chère et les extras montent vite, mais le traiteur n'est pas trop cher.

Christophe demande s'il y a d'autres salles pour tenir cet événement que les deux salles mentionnées précédemment.

Alexia répond qu'ils priorisent les salles qui ont déjà une scène, parce que faire monter une scène coûte environ 3000,00\$ de plus que le coût de location de la salle. Aussi, dans les autres salles, ce n'est vraiment pas aussi beau, alors il faudrait un budget de décoration.

Véronique Milot indique que le coût de la salle est absorbé par le nombre de personnes qui viennent à l'évènement, mais que ces gens coûtent de plus en plus cher au niveau du traiteur. Au final, plus il y a de gens qui assistent à l'évènement, plus ça coûte cher au comité en raison du plus grand nombre de bouches à nourrir.

Véronique Bolduc indique que le traiteur de l'édition 2015 est l'un des restaurants les plus chers à Québec.

Alexia mentionne qu'en effet, le traiteur du Capitole était un peu moins cher.

Gabriel indique que l'Ensemble Vocal veut faire un *open jam*, et qu'il pense que c'est une activité où l'on peut aller chercher vraiment plus d'argent qu'avec de simples partys. Il propose de jumeler le Grand Maillet avec l'Ensemble Vocal et de donner un coup de main pour la tenue de cette activité.

Francis indique que c'est précisément ce qu'il voulait dire en parlant de transférer des postes budgétaires du Grand Maillet vers l'Ensemble Vocal. Le talent show proposé par l'Ensemble Vocal peut très bien être le volet spectacle du Grand Maillet, ou encore en faire une soirée-bénéfice pour le Grand Maillet.

Alexia indique que les prix sont à titre indicatif dans le budget prévisionnel, mais que tant que la salle et le traiteur ne seront pas choisis, ils n'auront aucune idée du coût réel de l'activité au final. Elle mentionne également que plusieurs personnes ont fait leur bal de finissants du secondaire dans la salle rose au Château Frontenac.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Véronique Bolduc indique qu'au Château Frontenac, ce n'est quand même pas si cher, surtout qu'elle a un contact. Elle propose d'aller le rencontrer. Véronique indique que dans la salle de bal, il y a une scène complète pour tenir des spectacles

William indique qu'il travaille pour un service de traiteur, et que malgré ce qu'on peut en penser, n'importe quelle salle peut servir à tenir un banquet si elle est bien aménagée. Il donne l'exemple d'une soirée où il a servi dans un aréna et que le résultat était très chic. La sonorisation n'est pas celle d'une salle faite exclusivement pour le spectacle comme le Capitole, mais que ça peut dépanner à moindres coûts

Alexia mentionne que les gens en droit n'aimeront pas ça, et elle mentionne que les gens sont «*élaborés*» en droit, et qu'ils n'aimeront pas l'idée d'un Grand Maillet dans un aréna.

Andréane propose de faire le tour des hôtels à Québec pour demander les salles.

Alexia mentionne que c'est ce qu'elle comptait faire.

Christophe de faire un party de financement pour le Grand Maillet, pour aller combler un certain manque de capitaux.

Alexia mentionne que ce qu'elle voulait savoir avec le GRAAL, c'était pour faire un party le 3<sup>e</sup> jeudi de septembre, mais qu'elle se l'était fait refuser parce que le lendemain c'est le Tournoi des Maîtres.

William mentionne que le Tournoi des Maîtres a déjà demandé à ne pas avoir de party la veille, et que de toute façon, les débats ont déjà demandé de tenir la soirée d'éloquence la veille ou dans la semaine, ce qui est un parfait mariage d'évènements vu les circonstances.

Alexia mentionne qu'elle veut le premier jeudi en revenant de Noël puisqu'elle ne peut avoir le 3<sup>e</sup> jeudi de septembre. Elle spécifie que de toute façon, c'est elle qui décide puisqu'elle est présidente du comité GRAAL.

William rappelle que le Comité du défilé de mode l'a déjà demandé pour un party de financement.

Alexia mentionne que de toute façon, la semaine d'initiations est au comité GRAAL, alors elle a la latitude de placer les évènements comme elle veut.

Francis précise que c'est pour les activités du comité GRAAL.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

William ajoute que si le GRAAL veut la soirée pour un party de financement pour le GRAAL, c'est libre à eux, mais que le GRAAL ne peut pas décider d'attribuer la soirée à un autre comité s'il n'utilise pas la soirée.

Véronique Milot propose de faire une soirée mixte GRAAL/Grand Maillet, même si ça risque de rapporter pas beaucoup.

La date demandée pour la tenue du gala Grand Maillet est le 7 avril.

Christophe mentionne que l'exécutif note qu'il faut un jeudi pour un party de financement, et qu'il y aura une vérification de faite avec les autres comités.

Alexia insiste sur l'importance pour le Grand Maillet de tenir un party de financement.

Christophe répond qu'il comprend, mais que le pouvoir du GRAAL concernant le premier jeudi de janvier est de tenir un évènement dans le cadre du GRAAL ou non.

Alexia répond qu'elle peut faire voter le comité du GRAAL à savoir s'il décide de tenir un party de financement pour le défilé ou pour le Grand Maillet, avec qui il veut s'associer.

Christophe mentionne que le privilège entourant le premier jeudi s'attache exclusivement aux activités du comité GRAAL, et que du moment que le GRAAL n'organise aucun évènement, la date devient libre pour les autres comités, c'est une question d'équité et de transparence.

Véronique mentionne que dans ce cas, le comité du Grand maillet demande cette date.

Sarah-Michelle indique qu'un autre comité l'a demandé également, et que si ce n'est pas GRAAL qui a le jeudi, le comité du Grand Maillet devient égal avec les autres comités pour l'octroi d'une date, il ne bénéficie d'aucune préférence.

Christophe souligne qu'il est impossible de donner la date sur le moment. Le CE va en discuter et prendre une décision relativement à cette date.

Véronique Bolduc rappelle que le CE va prendre en considération que le Grand Maillet est l'un des derniers évènements de l'année. À titre d'exemple, il serait irrégulier que le défilé tienne son party de financement après la tenue du défilé.





Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Philippe demande il y a combien de leeches.

Christophe demande ce qui a été voté relativement aux leeches. Après vérification, il mentionne que l'on les laisse dans l'actif du comité.

Véronique Milot demande qui a payé les leeches, pour savoir s'il y a des dépenses associées à la vente de ces items.

Christophe répond que c'est le comité de l'an dernier qui a payé pour ces items. On l'a laissé dans l'actif du comité.

Selon Alexia, il est impossible de vendre les *leeches* à plus de 3\$ l'unité, et encore là, il est très peu probable d'écouler les stocks.

Véronique Milot trouve ridicule l'idée de passer des midis devant le 2419 à vendre des leeches.

Christophe mentionne qu'il sera possible de vendre les leeches à la soirée des comités, par exemple.

Véronique Milot demande s'il est possible de faire des kits pour vendre les leeches, et s'il reste d'autres items à vendre.

Philippe mentionne que pour l'instant, il y a juste des *leeches*, le reste a été abandonné.

Sarah-Michelle mentionne qu'à son avis, il sera facile de vendre ces items aux premières années lors de la soirée des comités.

Philippe mentionne qu'il faut déduire les prix de présence de la colonne « commandite » des actifs du comité.

Alexia mentionne qu'elle est d'accord, mais qu'elle n'est pas certaine d'avoir de prix de présence.

Véronique Milot mentionne qu'elle préférerait avoir de prix de présence en argent plutôt qu'en certificats cadeau.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Philippe demande comment fonctionnent les assurances pour le Grand Maillet, à savoir si c'est imposé par la salle, et si c'est possible de passer ça dans les assurances de l'AED.

Christophe mentionne au passage que d'autres comités doivent également prendre des assurances et qu'il serait bien de regarder si on peut tout rapatrier dans les assurances de l'AED.

Philippe répond qu'il va vérifier si les comités peuvent être couverts par les assurances de l'AED.

Philippe mentionne à l'AED que dans le 2000,00\$ de déficit, faut inclure un 4500,00\$ d'imprévu, ce qui fait en sorte que si le 4500,00\$ est intouché, il va rester 2000,00\$ en surplus. Autre élément, considérant que les montants sont énormes et que c'est dépendamment des soumissions, l'AED est peut-être mieux de donner un plus petit premier versement, et on complète la commandite plus tard en fonction des soumissions et des besoins réels du comité. L'AED pourrait compenser de manière progressive.

Christophe mentionne que le montant peut varier énormément en fonction de la salle et du traiteur.

Alexia mentionne à l'AED qu'il est certain que ces paramètres seront connus d'ici la fin de l'été.

Véronique Milot demande s'il est possible de savoir si la commandite s'oriente plutôt vers 6500,00\$ ou vers un montant moindre.

Christophe mentionne que la décision sera connue dès demain.

Alexia demande de considérer la possibilité de donner plus que 6500,00\$ au comité si l'AED en a les moyens.

Christophe demande si le changement de signataires a été fait, et qu'il est impératif que le compte ait 2 signataires.

Alexia répond que les officiers précédents ne veulent pas encore procéder au changement.

Véronique Bolduc soulève le problème que Véronique Milot sera en échange à la session d'automne, et qu'ainsi, un compte à 2 signataires risque d'être difficile, voire



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

impossible à administrer pour faire fonctionner le comité pendant la session d'automne.

Gabriel suggère au comité de nommer 3 signataires, et d'opérer sur un compte à 2 signataires, de la même manière que procède l'AED.

Francis présente le formulaire d'engagement. Il rappelle qu'elles engagent les deniers de la corporation et de ne pas vider le compte trop.

Francis propose de reporter le vote sur l'octroi de la commandite  
William appuie  
Adoptée à l'unanimité.

Alexia mentionne que le comité a décidé que William ne soit pas dans le comité par vote à l'unanimité. Elle mentionne qu'il y a plusieurs éléments qui n'ont pas pu être mis dans le groupe, par exemple des mots de passe et autres items semblables. Elle mentionne qu'il y a souvent des discussions privées dans les groupes Facebook des comités. Elle mentionne qu'elle en a déjà parlé avec Philippe et qu'elle propose de contacter William à chaque étape importante, et de lui donner plein accès aux documents du comité, sans toutefois qu'il soit dans le groupe Facebook.

Francis demande s'il s'agirait au fond de faire un rapport périodique des activités du comité à William.

Véronique indique que quand William lui a demandé d'être dans le groupe, elle l'a ajouté, et qu'elle a demandé à Christophe et que ce dernier lui a répondu que c'est une discrétion inhérente au poste de Vice-président aux affaires internes. Elle se demande pourquoi William a pris la décision tout seul malgré le fait que le comité soit unanimement contre l'idée.

Francis souligne que la décision ne provient pas uniquement de William, c'est une décision unanime du conseil exécutif, pour s'assurer qu'il n'y ait aucun problème dans le comité du Grand Maillet considérant les antécédents du comité.

Alexia souligne que dans le groupe, c'est impossible d'avoir des conversations privées, et qu'en ce moment, elle est obligée de faire des conversations de groupe pour parler aux autres membres du comité.

Gabriel demande d'avoir un exemple de conversation privée qui justifierait que William soit mis à l'écart.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Alexia mentionne qu'il y a par exemple les mots de passe, et le point de parler du fait si le comité est d'accord ou pas que William soit dans le groupe Facebook du comité. Elle mentionne également qu'elle ne se sent pas confortable de détendre l'atmosphère avec le comité par une blague, par exemple. Elle rappelle qu'à son avis, il se passe des choses privées dans un groupe Facebook, et qu'elle voit la présence d'un membre de l'AED comme de l'ingérence et d'une atteinte à sa vie privée. Elle réitère qu'elle souhaite avoir une discussion à chaque étape avec les intervenants de l'AED. Elle voudrait faire un rapport personnel à l'AED plutôt qu'une manœuvre plus intrusive.

Christophe indique qu'il comprend l'argument, mais qu'en faisant de la projection, il ne voit aucun inconvénient à ce qu'un exécutant de l'AED soit dans le comité qu'il gère s'il y a un problème avéré avec ce comité, surtout que le comité demande une aide particulière à l'AED, tel qu'il a été dit précédemment.

Véronique demande ce que William veut faire en étant dans le groupe Facebook.

William précise que oui, c'est un pouvoir que la Charte de l'AED confère au poste de Vice-président aux affaires internes. Il souligne que le vote qui a eu pour effet de le placer dans le comité a été pris à l'unanimité par l'exécutif, et qu'il a procédé par proposition pour légitimer sa démarche. Il insiste qu'il prend en compte la confidentialité des propos tenus. Il souligne qu'il est plus facile de suivre les documents, les réunions et autre formalités en suivant le groupe Facebook. Il mentionne qu'il voit difficilement comment il empêche le comité de fonctionner puisqu'en tant que tel, il est comme un tableau au mur.

Véronique mentionne que ce qui est problématique, c'est qu'elles ne sont pas présentes aux réunions du Conseil Exécutif. Si les exécutants demandent le huis clos concernant le Grand Maillet, elles ne pourront jamais savoir ce qui s'est dit.

Gabriel rappelle que c'est elles même qui disent que ça va mal, qu'elles demandent de l'aide et qu'elles demandent plus d'argent. Ce n'est pas grand-chose que l'AED demande, tout compte fait.

Alexia mentionne qu'elle préfère quand-même faire des comptes rendus que d'avoir un exécutant de l'AED dans le groupe. Elle mentionne que si William est dans le groupe, il ne verra pas ce qui se passe dans les réunions, parce qu'on va laisser tomber les comptes rendus de réunions.

Gabriel souligne que justement, ça va être beaucoup plus simple de la sorte.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Alexia mentionne que ce n'est pas tout l'avancement qui est consigné dans le groupe Facebook. Elle mentionne que de toutes façons, le CE peut prendre la décision qu'il veut, mais que l'ensemble du comité est défavorable à cette mesure.

Gabriel mentionne qu'en ce qui a trait au CE, que le comité soit favorable ou non à la mesure n'affecte en rien la légitimité de celle-ci.

Véronique Milot mentionne que ce qui la dérange, ce n'est pas le principe de surveillance, mais plutôt le fait d'être dans le groupe facebook.

Gabriel mentionne que ce n'est pas un simple groupe d'amis sur Facebook, c'est un groupe qui a pour seul objet l'organisation de l'édition 2016 du gala Grand Maillet, il n'y a aucune ingérence dans la vie privée là-dedans.

Véronique rappelle qu'elles ne savent pas ce qui sera dit dans les différentes réunions du CE sur les membres du comité, et c'est ce qui les dérange.

Gabriel rappelle que William n'est pas là pour faire rapport des personnes, mais plutôt des activités du comité.

Alexia mentionne que ce qui la dérange, c'est que c'est certain que des éléments de la vie privée des membres finissent par se présenter dans le groupe Facebook, et que William n'a pas à voir ça.

Sarah-Michelle indique que ces informations personnelles ne sont pas importantes pour William, et que quand on parle du comité, on en parle comme un ensemble pour l'organisation de l'évènement, et que ce qui n'a pas rapport au comité n'a de toute façon rien à voir avec le mandat de vérification de William.

Alexia mentionne qu'il y aura des choses qu'elle va se priver de dire en raison de la présence d'un tiers dans le groupe du comité, et que c'est ce qui la dérange.

Andréane mentionne qu'en réponse à l'argument de Véronique Milot selon l'incertitude quant à ce qui sera dit en CE, elle rappelle que les réunions du CE sont toujours publiques, et qu'il est possible d'y assister avec préavis, et que c'est prévu par la Charte de l'AED.

Francis rappelle que le huis clos est voté pour des raisons exceptionnelles.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Véronique Milot rappelle que oui les procès-verbaux sont publics, mais que ce n'est pas le verbatim de ce qui est dit dans une réunion.

Andréane rappelle que c'est l'évènement, donc la rencontre en tant que telle qui est publique, et qu'il est même possible de participer.

Véronique Milot mentionne que si elle voit dans le PV que le Grand Maillet est mentionné, qu'elle peut bien aller voir un exécutant et lui demander ce qui s'est dit à ce moment, mais que c'est jamais ce qui a réellement été dit qui sera rapporté.

Christophe croit qu'il s'agit d'une erreur de perception. Il a l'impression que le comité voit l'AED comme une compétition avec leur comité.

Alexia mentionne que ce n'est pas le cas, que ce serait n'importe qui qui s'inviterait dans les discussions de ce groupe et qu'elle aurait un problème avec ça. Elle mentionne que ce qui est dit dans ce groupe est fait pour que ce groupe et seulement ce groupe y ait accès.

Véronique Bolduc mentionne qu'elle ne comprend pas ce que le comité du Grand Maillet aurait à cacher à l'AED dans l'organisation de l'évènement.

Alexia rappelle que c'est pour les discussions privées qui pourraient avoir lieu à l'occasion du groupe, pas pour l'organisation de l'évènement en tant que tel.

Sarah-Michelle demande ce qu'est le but premier de ce groupe Facebook? C'est de se parler, oui, mais dans le cadre de l'organisation du Grand Maillet.

Gabriel mentionne que le seul but est de demeurer au courant de ce qui se passe dans le comité, alors si les membres veulent avoir des conversations à part, ça les regarde.

Alexia mentionne que c'est justement pour cette raison qu'elle propose de faire des comptes rendus périodiques plutôt que de garder un exécutant de l'AED sur le comité.

Christophe indique que l'un n'empêche pas l'autre. William est là pour avoir accès aux documents. Ainsi, il peut rapporter aux CE le déroulement de l'organisation. Ça n'empêche pas que le comité devra lui faire un compte rendu en plus.

Alexia mentionne qu'elle croit qu'il va y avoir encore moins de communications, puisqu'elle va prendre pour acquis qu'il a déjà tout vu sur Facebook.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Francis propose qu'il y ait un Dropbox auquel William a accès en plus des comptes rendus.

Alexia et Véronique disent qu'elles seraient plus d'accord avec un tel arrangement, puis qu'il y a un suivi en personne aussi.

William mentionne que même depuis qu'il a été placé dans le groupe, il n'a obtenu aucune nouvelle des soumissions ou des commandites reçues depuis, ou de quelconque travail du comité. Il comprend qu'il y a eu des conversations à part, et qu'elles sont fâchées de sa présence dans le groupe.

Alexia mentionne que le plan de commandite a été mis en ligne, et que dans la réunion, il a été décidé que les mises à jour se feraient directement dans le plan de commandite. Le lien vers ce document est sur le groupe Facebook, et ça fonctionne comme ça.

William demande un suivi au moins à chaque mois pour le reste de l'été, et au moins aux deux semaines pour le reste du temps avant le Grand maillet, pour savoir ce qui s'est passé, et où on s'en va, parce qu'il a eu zéro compte rendu depuis qu'il est sur le dossier.

Alexia mentionne qu'elle comptait faire ça de manière hebdomadaire, si William n'est pas dans le groupe.

Véronique Milot demande si c'est ce qui était le but de William quand il a demandé à rejoindre le groupe.

William répond qu'il voulait suivre ce qui se passait

Véronique Milot mentionne que dans ce cas, c'est lui mettre un poids de plus sur les épaules d'aller lui parler personnellement à chaque fois que quelque chose se passe. Elle pense que l'idée de Francis de mettre sur pied un dossier Dropbox est vraiment la meilleure idée pour permettre au conseil exécutif de suivre les travaux du comité.

Francis rappelle qu'il veut être tenu au courant quand ils ont une réponse d'un commanditaire, qu'ils publient l'évolution de manière régulière sur le drop box.

Christophe mentionne qu'il commence à y avoir plusieurs plateformes pour le comité, et que ça risque de devenir lourd.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Alexia mentionne que c'est de cette manière qu'elle voulait procéder : groupe Facebook pour discussions et Dropbox pour les documents. De toute façon, les documents importants sont déjà dans un Dropbox. Alexia rappelle que tous les membres de son comité ne sont pas d'accord avec la présence de William sur leur groupe Facebook.

Véronique mentionne que leur proposition est d'enlever William du groupe Facebook, de l'ajouter dans le dropbox du comité, et de faire un suivi périodique des activités du comité.

Le CE remercie Alexia et Véronique pour leur déplacement.

Andréane propose l'ajournement  
William appuie  
Adopté à l'unanimité

Christophe propose la réouverture à 13h41  
Andréane appuie  
Proposition adoptée à l'unanimité

#### **U. Votes reportés de commandites reliées aux comités**

Philippe mentionne qu'avant de commencer à décider des montants à donner aux comités, il est important de savoir que l'an dernier, le budget de l'AED allant dans les comités et organismes reconnus s'élève à 53 350,00\$. Ce montant inclue toutefois les 11 000,00\$ qui ont été nécessaires d'injecter dans la Dissidence. Cette année, le total des commandites demandées est de 44 300,00\$.

#### **Grand Maillet**

Francis propose que le CE se penche d'abord sur le cas du Grand Maillet.

Andréane mentionne que le Grand Maillet atteint un total de 220 personnes, dont 180 étudiants.

Véronique souligne que le comité ne sait toujours pas quelle sera la salle cette année. Elle ne croit pas qu'il sera possible de trouver de la place et de la nourriture pour un si grand nombre de personnes dans un si court délai.





Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Christophe rappelle la proposition d'octroyer un montant progressif plutôt qu'un montant fixe pour l'année.

Gabriel suggère qu'on leur donne un 2000,00\$ pour débiter avec une ouverture vers 6000,00\$.

Philippe souligne que le montant progressif devrait prévoir un montant initial suffisant ainsi qu'un montant final en cas de problème au niveau budgétaire.

William rappelle que le Grand Maillet a eu droit à un montant total de 7700,00\$ l'année précédente.

Andréane croit que si l'AED octroie un montant moindre, le comité n'aura que plus de problèmes financiers au cours de l'année.

Gabriel trouve que le comité voit grand, et qu'en limitant le montant, il serait possible de limiter les excès dans l'organisation.

Véronique rappelle que le comité a demandé de monter à 7000,00\$ si possible. À son avis, c'est démesuré considérant le nombre d'étudiants atteints par cette activité.

Francis mentionne que si l'AED octroie 6000,00\$ au Grand Maillet, c'est comme si l'AED injectait 30,00\$ par étudiant présent pour cette activité, ce qui correspond à réinjecter directement les cotisations de ces étudiants dans le Grand Maillet.

Gabriel rappelle qu'en donnant uniquement 6000,00\$, on augmente encore plus le déficit prévu dans le budget prévisionnel.

Christophe rappelle que le comité a environ 300,00 \$ dans son compte. Si l'AED octroie plus que le montant demandé, on risque simplement de repousser le déficit plus loin.

Andréane mentionne que de commencer avec un compte à 300,00\$, compte tenu de l'ampleur du budget de ce comité, ça revient à commencer avec un compte à 0.

Francis serait beaucoup plus en faveur de leur accorder 4500,00\$ ou 5000,00\$. À son avis, 6000,00\$ est complètement démesuré. Si l'AED octroie 7000,00\$, par exemple, c'est 10% de son budget total. Il y a d'autres événements qui sont intéressants, et qui méritent leur juste part.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Gabriel est d'accord avec Francis. L'évènement est un peu démesuré. Il y aurait moyen d'avoir autant de plaisir avec moins de moyens. Il y a un entre deux.

Véronique rappelle que le grand maillet a une certaine notoriété. Même si on diminue le luxe, il va quand même y avoir 200 étudiants, compte tenu que le comité est obligé de refuser des tables à chaque année. On peut faire moins sur tout et le nombre d'étudiants va être le même au final.

Philippe souligne que cet évènement attire 180 étudiants alors que d'autres évènements rejoignant plus de membres ne bénéficient pas d'une telle aide financière.

Francis rappelle qu'il faut sensibiliser les comités au fait qu'ils ne peuvent vivre au-dessus de leurs moyens dans ces évènements. À son avis, ce n'est pas si grave si le Grand Maillet est moins prestigieux cette année que dans les années passées.

Selon Véronique, il y a moyen d'aller chercher un évènement aussi prestigieux à moindre prix. Elle croit que les années précédentes n'ont pas bénéficié des meilleurs prix offerts sur le marché à Québec.

Francis propose de donner 4500\$, qu'on réserve un 1000,00\$ qu'on emmène dans un des points de l'AG et sensibiliser les gens à ne pas vouloir un évènement au-dessus de leurs moyens.

William appuie la proposition.

Andréane s'oppose

Andréane propose qu'en AG, le CE souligne la situation financière du comité et de l'AED en plus de ce qui sera dit par l'Assemblée.

Andréane propose de modifier la proposition de Francis pour qu'elle soit :

Propose de donner 4500\$ immédiatement, on réserve un 1000\$ qu'on emmène dans un des points de l'AG de l'automne et sensibiliser les gens à ne pas vouloir un évènement au-dessus de leurs moyens. Lors de l'AG, on souligne la situation financière du comité et de l'AED.

Gabriel appuie la proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité telle que modifiée.

**Le Verdict**



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Andréane rappelle que Le Verdict se vote un budget de souper.

Philippe rappelle qu'il y a présentement 3 comités qui procèdent de la sorte.

Christophe demande à combien s'élève le budget pour le souper?

Andréane répond que c'est 350,00\$.

Christophe propose de soustraire le montant qu'ils se réservent pour le souper de la commandite de l'AED. L'octroi de la commandite passerait donc de 1250,00\$ à 900,00\$.

Andréane appuie la proposition

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Andréane souligne que le comité n'a pas l'autorisation de payer un souper à ses propres membres. Un tel souper devra être remboursé à l'AED.

Christophe demande quels sont les autres comités qui se budgètent un souper.

Philippe indique que les comités qui se sont payés un souper dans le passé sont : Le Verdict, le Bureau d'Information Juridique et la Dissidence.

## **BIJ**

William rappelle qu'il faut voir l'octroi de fonds au BIJ comme d'une commandite et non comme un comité.

Christophe suggère que les exécutants s'abstiennent de voter sur les comités sur lesquels ils ont siégé dans le passé.

Christophe demande ce qu'est la visibilité offerte par le BIJ.

Philippe lit le programme de commandite du BIJ.

Gabriel mentionne qu'à son avis, en tant qu'association étudiante, il n'y a aucun gain à faire de la publicité et à obtenir de la visibilité. On n'a pas à se vendre, on est là pour servir les étudiants. Il pense que le BIJ est un beau projet, expérience enrichissante, que ça a sa raison d'être, mais de donner 3000,00\$, ce n'est pas nécessairement bon. Le montant se justifiait peut-être l'an dernier en raison des rénovations, mais cette année, c'est terminé, et il ne voit pas pourquoi l'AED donnerait à la même hauteur que l'an dernier.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Francis a un problème avec le budget du BIJ. C'est très peu détaillé et beaucoup d'activités pour les bénévoles. Selon lui, l'intérêt du BIJ est de donner une opportunité pour les étudiants en droit de se former par des cas d'application pratique. Ça ne doit pas être un club social où les bénévoles font des activités tout le temps.

Philippe mentionne que l'an dernier, il y a eu un cocktail de 1000,00\$ pour les bénévoles. Cette année, il y a 2 soupers pizza, 2 dîners et un voyage à Valcartier pour les bénévoles seulement.

Gabriel dit que pour avoir fait le BIJ, ça ne sert à rien de connaître tous les bénévoles. Ça emmène rien de plus aux étudiants, et ça n'emmène rien à l'AED que de faire de la publicité dans un tel organisme. À son avis, il pourrait très bien ne pas y avoir de commandite par l'AED, et le BIJ n'en souffrirait pas pour l'exercice de son objectif principal.

Christophe rajoute que le BIJ et ces organismes (ProBono, ASF) existent pour donner la chance aux étudiants à travailler sur des cas pratiques. On dirait qu'ils font des événements parce qu'ils font un surplus monétaire. On n'a pas le choix de donner un montant minimal mais il ne pense pas qu'on peut se permettre donner tant que ça.

William croit qu'il faut tout de même donner un montant pour démontrer notre soutien envers le BIJ. Cependant, il ne faut pas ouvrir notre portefeuille pour que soit dépensé autrement l'argent.

Andréane précise que donner des événements c'est dans l'intérêt d'environ 70 étudiants bénévoles, mais pas dans l'intérêt de tous les membres de l'AED.

Philippe mentionne qu'avec 1000,00\$, l'AED a toute la visibilité possible. Ensuite, les documents que l'on a ne nous permettent pas de prendre une décision parfaitement éclairée. Enfin, il veut entendre l'avis des autres exécutants sur projets pilotes pour ouvrir les activités du BIJ aux autres étudiants de l'AED.

Andréane demande si le BIJ paie pour les conférences données aux bénévoles du BIJ.

Gabriel dit que non et que les commanditaires paient pour donner la formation, de manière générale.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Andréane propose que puisqu'ils ne déboursent pas de frais, ces conférences pourraient être ouvertes aux autres étudiants de l'AED.

Gabriel dit que c'est vrai lorsqu'il y a des bénévoles. Il ne sait pas si les commanditaires seront ouvert à payer aussi pour des étudiants qui ne participent pas au service.

Andréane dit que s'ils n'ont pas à déboursier, c'est bien qu'on reste ouvert aux autres étudiants, mais que s'ils ont quoi que ce soit à déboursier, c'est un peu différent. On peut considérer le BIJ comme un organisme indépendant en octroyant la commandite.

Philippe fait le point sur les dépenses encourues par le BIJ. Au niveau des conférences, les dépenses encourues correspondent au budget nourriture, et sinon, on parle de dépenses pour la grande soirée de lancement. Philippe a de la difficulté à comprendre ce que représente cette dernière activité.

Gabriel mentionne qu'à la lecture de ses notes, il croit que ce n'est pas un événement qui justifie un tel investissement.

Véronique rappelle qu'il faut donner un minimum de 1000\$ pour avoir une certaine visibilité, mais que les dépenses du budget sont majoritairement dans le domaine du «divertissement».

Philippe rappelle que le BIJ souhaite également organiser une délégation pour le *Salon Visez Droit*. Il s'agit d'un événement qui se déroule à Montréal, et il trouverait étrange que l'AED ne soit pas derrière le BIJ dans l'organisation de cet événement, par principe.

Andréane mentionne qu'étant donné que c'est un événement qui a le potentiel de toucher directement l'ensemble des étudiants, l'AED pourrait supporter directement et précisément cet événement.

Véronique rappelle qu'une commandite de 1000,00\$ confère à l'AED une visibilité maximale dans toutes les activités du BIJ.

Sarah-Michelle propose de donner 1000,00\$ au BIJ, ce qui correspond à la commandite *OR* du plan de commandite fourni, preuve du soutien de l'Association envers la mission du BIJ.

William appuie la proposition

La proposition est adoptée à l'Unanimité.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Puisqu'elle doit quitter, Andréane souhaite soulever un point concernant la troupe de théâtre et le comité GRAAL. Dans un premier temps, elle trouve la présentation qui a été faite par la représentante du théâtre peu claire, que la vice-présidente aux finances ne semble pas savoir comment vont les finances du comité, et donc qu'un suivi serré est impératif par rapport à ce comité.

Ensuite, relativement au GRAAL, elle trouve que l'atrium est un peu trop grand pour un 5 à 7. Elle mentionne également qu'à son avis, un seul signataire c'est inadmissible, que la carte inhérente l'est également et elle doute de ce que les responsables de la caisse ont dit au comité réellement. En terminant, elle trouve que le compte *AccèsD* affaires n'est réellement pas nécessaire.

Philippe suggère que de manière générale, la commandite de l'AED devra être conditionnelle à ce que le formulaire d'engagement soit signé et retourné, que les budgets soient clairs et conformes au modèle prescrit, et que la structure financière (nombre de signataires et autres) soit en ordre.

Andréane quitte à 14:30.

## **GRAAL**

La demande est de 5500,00\$ L'an dernier, c'était 7000,00\$

Gabriel mentionne que c'est un comité auquel il accorderait une augmentation de budget à priori. Toutefois, compte tenu des gros surplus de l'an dernier, il est d'avis que l'on devrait conserver la commandite telle quelle.

William souligne que ce qui a causé le surplus budgétaire à l'année précédente est un nombre supplémentaire d'étudiants par rapport à ce qui était prévu et à des rabais relatifs à certains événements.

Christophe propose de garder la commandite à 5500,00\$, mais 60 caisses de bières gratuites, c'est ridiculement trop. Christophe propose plutôt 30 caisses.

Gabriel répond qu'il serait en faveur de 40 caisses, puisqu'il s'agit de l'évènement où c'est le plus consommé.

Christophe souligne qu'il y a plusieurs comités qui demandent des caisses d'alcool. Il demande si les 40 sont achetées ou données.

Gabriel répond que c'est acheté au prix standard fait par l'AED pour ses comités.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Philippe rappelle que le comité a une section "autres commandites" qui sont des commandites qu'ils souhaitent obtenir, mais c'est louche. L'*AccèsD Affaires*, c'est ridicule. On octroie la commandite en fonction qu'ils se conforment aux normes. C'est un comité où l'argent liquide est très commun, et ça peut mener à des dérapages.

Véronique ne comprend pas pourquoi ils ont un *AccèsD* sans avoir passé devant l'AED. Elle trouve que l'initiative aurait dû requérir une autorisation préalable de l'Association.

Philippe mentionne que s'ils faisaient 8 chèques par mois à tous les mois, ça vaudrait la peine de payer pour ce service, mais que dans le contexte du comité, ce n'est pas nécessaire.

Christophe propose d'accorder 6000,00\$ puisque ça touche tous les étudiants de première année, qu'on réduise le nombre de caisses à 40 et que la commandite soit conditionnelle au rétablissement des deux signataires, de la reddition de la carte de débit et de l'annulation du service *AccèsD Affaires* conformément aux directives données par le vice-président aux finances de l'AED.

Francis appuie la proposition

La proposition est adoptée à l'unanimité

### **Comité des finissants**

Christophe suggère d'augmenter la commandite accordée à ce comité pour la même raison que l'on parlait d'augmenter la commandite au comité GRAAL.

William est mitigé par rapport à l'augmentation de la commandite pour le comité. Il souligne que la grande partie des exécutants de l'AED sont des finissants. Il soulève la possibilité d'une apparence de conflit d'intérêt.

Gabriel partage l'opinion de William.

Véronique demande si le 5000,00\$ comprend si on paie la mosaïque. Si c'est compris, ça veut dire qu'ils en auront de besoin de 4000,00\$ plus 1000,00\$ pour la mosaïque.

Philippe revient sur la mosaïque. C'est 1115,00\$ inclus dans les dépenses du comité. On a aussi un 400,00\$ de revenus incertains. Aucun imprévu n'est calculé



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

dans le budget. Le budget arrive avec un solde positif de 200\$ si le solde actuel n'est pas considéré.

William demande s'il ne serait pas plus sage d'attendre et de donner la commandite graduellement.

Gabriel demande l'avis de Philippe à ce sujet.

Philippe répond qu'en 2013 - 2014, l'Association a donné 3500,00\$. L'an dernier, ils ont donné 2500,00\$. Ils ont demandé le double cette année.

Christophe rappelle que la fusion de deux commanditaires fait en sorte qu'ils perdent 2000,00\$ dans les revenus de commandite.

Sarah-Michelle nuance qu'ils pensent perdre 2000,00\$.

Francis répond que c'est ce qu'elles ont compté pourtant.

Sarah-Michelle rappelle qu'ils auront peut-être 4000,00\$ aussi, en ajustement du montant perdu en raison de la fusion des commanditaires.

Véronique rappelle que c'est le même genre de soirée que le Grand Maillet, et que l'AED pourrait donner la même chose.

Francis suggérerait un montant de 4000,00\$ à titre de commandite, et que l'AED prenne à sa charge le dossier de la mosaïque.

Christophe rappelle qu'à chaque année, le comité des finissants travaille excessivement fort, mais que c'est toujours difficile. Il est donc d'avis de laisser le 5000,00\$ et que l'AED prenne à sa charge le dossier de la mosaïque.

Gabriel appuie l'opinion de Francis.

William propose d'octroyer 4000,00\$ au comité des finissants en plus de prendre en charge le dossier de la mosaïque, lequel a une valeur approximative de 1100,00\$. Véronique appuie la proposition. Christophe s'oppose. On passe au vote;

En faveur : Philippe, Gabriel, Véronique, Sarah-Michelle, Francis, William  
Contre : Christophe

La proposition est adoptée à la majorité





Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

## **CDAUL**

Francis quitte.

Le CDAUL demande 4250,00\$

Philippe mentionne qu'à son entrée en poste dans le CDAUL l'an dernier, il y avait 2000,00\$ dans le compte, et qu'il a laissé le compte à 3300,00\$. C'est un comité qui a beaucoup d'activités et qui rejoint beaucoup d'étudiants en plus de bénéficier d'un bon financement par les commandites des partenaires.

Gabriel demande si le taux de participation aux activités a diminué.

Philippe répond que non, qu'au contraire, ils vont chercher de plus en plus de gens. Il ajoute également qu'avec le montant demandé à l'AED, il serait ridicule d'ajouter les frais demandés pour la visibilité.

Philippe propose que le montant donné par l'AED au Club Droit et Affaires de l'Université Laval couvre également les frais de 250,00\$ demandés pour obtenir toute la visibilité dans les publications du comité, ce qui est appuyé par Sarah-Michelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Francis revient.

Christophe propose de donner 4000,00\$ au CDAUL considérant la précédente proposition.

Philippe s'oppose. Il souligne que le budget du CDAUL est dans le positif malgré la prévoyance dans ses passifs d'un 1500,00\$ d'imprévu. De plus, les dépenses du CDAUL sont peu sujettes à imprévus puisque ce sont des activités commandités par des cabinets.

Francis propose de réduire le montant octroyé à 3000,00\$, ce qui est appuyé par Gabriel. Philippe s'oppose. On passe au vote;

En faveur : Christophe, Sarah-Michelle, Gabriel, Véronique, Francis, William.

Contre : personne

Abstention : Philippe



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Proposition adoptée à majorité.

Philippe demande le point de vue de l'exécutif sur le voyage.

Christophe demande l'idée vient d'où.

Philippe répond que ça provient d'un avocat de chez Norton Rose qui a proposé l'idée à quelques personnes présentes lors d'une activité dans les années précédentes.

Christophe suggère d'attribuer le dossier à un exécutant pour examens.

Sarah-Michelle se propose puisqu'elle avait l'intention d'organiser un voyage pour aller voir des matchs de sport dans le cadre de son mandat.

### **Simulation des nations-unies**

La simulation demande 4000,00\$.

Francis souligne que la simulation touche un nombre vraiment restreint d'étudiants. C'est une activité récréative, c'est formateur, mais c'est trois nuitées et quatre jours et ils prévoient faire payer 100,00\$ aux participants, ce qui est très peu.

Philippe mentionne que si on prend les coûts totaux de McMUN et qu'on les divise par le nombre de participants prévus, on arrive à 328,00\$ par personne et le comité veut demander uniquement 100,00\$ par participant. On cherche donc à faire couvrir la majorité du coût de l'activité à des commanditaires, mais surtout à l'AED.

Véronique rappelle que ça coûtait environ 250,00\$ ou 225,00\$ par personne l'an dernier, en ajoutant 25,00\$ de plus pour des activités de financement. C'est très loin du 100,00\$ demandé pour cette année.

Gabriel souligne qu'ils veulent une diminution de 150% du coût pour les participants.

Christophe dit que considérant le prix par personne, il serait possible de diminuer la commandite jusqu'à 1750\$.

Gabriel demande à Philippe comment est-ce que le comité justifie l'augmentation.

Philippe confirme que c'est uniquement pour diminuer le coût par participant.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Francis mentionne que dans le pire des cas, si l'AED donne un plus petit montant cette année, c'est possible d'être plus sélectifs et d'avoir une plus petite délégation qui va encourager les participants à bénéficier d'une expérience beaucoup plus formatrice.

Christophe pense que les gens qui sont sérieux sont prêts à payer plus cher.

Véronique demande à combien équivaut une commandite de 2000\$ réparti sur le nombre de participants. La réponse est de 62,50\$ par participant.

Philippe répond que le montant à déboursier serait approximativement de 162,50\$.

Sarah-Michelle propose de donner 2000\$, ce qui est appuyé par Philippe. Francis s'oppose.

Francis pense que le montant de 162,50\$ est dérisoire pour une activité de cette ampleur.

Christophe demande le vote;

Pour : Sarah-Michelle, Christophe, Gabriel, Philippe

Contre : Francis, Véronique

Abstention : William

La proposition est adoptée à la majorité.

### **Comités des Lawgames**

Le comité des *Law Games* demande une commandite de 2600\$.

Sarah-Michelle demande le montant accordé par l'AED l'an dernier.

Christophe répond que c'est 2600,00\$. Quand il était président, il a toujours trouvé que c'était peu par rapport aux autres délégations.

Francis mentionne qu'il est très favorable à adopter une commandite de 2600,00\$ considérant que la proposition précédente a octroyé un montant de 2000,00\$ pour un nombre de participants moindre. Il indique qu'il serait même prêt à donner 3000,00\$ compte tenu du nombre de gens atteints par ce comité.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Sarah-Michelle rappelle qu'on ne peut pas se fier sur le fait qu'il va y avoir 52 places cette année encore.

Francis suggère qu'on aille avec un montant par participant.

Christophe répond que si on fait ça pour ce comité, il va falloir faire ça pour tout le monde.

Philippe indique que le budget comporte encore des dépenses incertaines, et que le budget n'est pas tout à fait clair.

William demande le point de vue de Christophe, Francis et Philippe en tant qu'exécutants de ce comité.

Christophe mentionne que ce montant semble très réaliste.

Francis mentionne qu'avec la commandite de 2600,00\$ de l'an dernier, on s'est rendus et il n'y a pas eu de problèmes d'argent.

Christophe rappelle que ce sont les tuques qui ont sauvé le comité l'an dernier.

Francis mentionne que le comité des *Law Games* de l'an dernier s'est pris un peu tard pour les commandites, mais qu'il serait incohérent de donner moins que 2600,00\$ pour les *Law Games*, considérant que l'AED octroie une commandite de 2000,00\$ pour la simulation des Nations Unies.

Véronique disait que c'était le prix l'an dernier, mais que si on garde le même montant, on pourrait réduire le coût par tête pour la participation aux *Law Games*.

Gabriel propose de suivre la demande et d'aller avec une commandite de 2600,00\$, ce qui est appuyés par Véronique. Francis s'oppose.

Francis propose d'attendre à la fin des commandites pour prendre la décision étant donné qu'on cherche à réduire le coût par tête.

Sarah-Michelle rappelle qu'on s'est rendus à Dalhousie avec 2600,00\$ l'an dernier et que cette année, les jeux ont lieu à Sherbrooke.

Gabriel rappelle que ça transmettrait un mauvais message, à savoir que l'Association encourage des jeux où il y a beaucoup d'alcool d'impliqué.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Véronique comprend le point du 3000,00\$, elle n'est pas en défaveur. Elle trouve toutefois que 2600,00\$, c'est raisonnable, sachant en quoi consiste la sélection de la délégation, il ne faudrait pas que les gens pensent que les exécutants de l'AED tentent d'acheter le comité.

Christophe demande le vote;

Pour : William, Sarah-Michelle, Véronique et Gabriel

Contre : aucun

Abstention : Christophe, Philippe et Francis

La proposition est adoptée à majorité

### **Comité du Tournoi des maîtres**

Le comité demande 2250\$.

William était dans le comité l'an dernier. Le Tournoi avait demandé 2500,00\$, ce qui avait aussi été demandé il y a deux ans. Il y aurait plus d'avocats intéressés cette année. William trouve le montant accordé raisonnable. L'évènement rejoint environ 70 étudiants.

Christophe suggérerait 2500,00\$.

Gabriel mentionne que pour avoir été dans le comité, il suggérerait 2000,00\$. C'est un évènement très intéressant pour les cabinets partenaires, et le prix de 30,00 \$ pour la journée est exceptionnellement abordable. C'est une très belle journée et il est persuadé qu'avec 2000,00\$, le comité va réussir à organiser une superbe journée.

Philippe demande combien d'avocats étaient présents l'an dernier.

William répond qu'il y avait 13 avocats présents, ayant chacun payé 125,00\$ pour avoir le droit de jeu. Il complète en disant que c'est vrai qu'avec le succès des deux dernières années, il serait possible de diminuer la commandite.

Véronique propose d'octroyer une commandite de 2000,00\$ au Tournoi des Maîtres, ce qui est appuyé par Sarah-Michelle. William s'oppose.

Vote;

En faveur : Véronique, Sarah-Michelle, Christophe, Philippe et Francis.

Contre : aucun



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Abstention : Will et Gab

La proposition est adoptée à majorité.

### **Comité de la troupe de théâtre.**

Le comité demande 1750\$.

William demande à Philippe le montant accordé l'an dernier.

Philippe répond que l'exécutif précédent a accordé 1750,00\$ pour ce comité, et que leurs prédécesseurs ont accordé 1500,00\$.

William considère que le comité est arrivé très mal préparé pour demander sa commandite et qu'il a été très difficile d'obtenir les documents en vue du conseil. Il suggère d'encadrer le comité avant de leur octroyer une quelconque commandite.

Christophe suggérerait de diminuer ce montant à 1500,00\$.

Véronique demande le comité rejoint combien de personnes. On lui répond qu'il y a entre 5 et 10 acteurs, mais que plusieurs étudiants assistent aux représentations.

Philippe mentionne qu'avec un imprévu de 708\$ ils font un profit de 362\$. Par contre, il n'y a aucune mention des droits d'auteur dans le budget. L'an dernier ils n'en ont pas payé, mais ils savent que ça a été déboursé l'année avant, sans avoir une idée précise du montant.

Véronique suggère d'aller avec l'idée de Christophe de diminuer l'octroi de la commandite à 1500,00\$.

Francis propose qu'on s'abstienne de voter une commandite tant que le solde du compte sera inconnu, que les signataires ne soient pas en ordre et que le budget ne soit pas plus détaillé, ce qui est appuyé par Gabriel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Comité du festival de droit**

Demande 1500\$.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

William demande la commandite accordée l'an dernier.

Philippe répond que l'an dernier, ils ont eu 1500,00\$ et l'année d'avant la même chose.

Francis suggère que considérant que *Stikeman Elliott* a réduit sa commandite de 500\$, on augmente la commandite de 500\$.

Sarah-Michelle rappelle que leur fonds de roulement est très haut et que dans cette optique, c'est étrange d'augmenter la commandite allouée.

William appuie Sarah-Michelle et propose de ne pas augmenter la commandite dans l'optique de diminuer le fonds de roulement.

Philippe rappelle que le Festival représente une très grande quantité d'évènements offerts à tous les étudiants de l'Association. Avec tous ces évènements, le budget prévisionnel comporte un déficit d'environ 300,00\$, et ce, sans même prévoir d'imprévus.

William souligne que l'évènement est ouvert à un grand nombre d'étudiants, et sur une longue période. On parle de deux semaines. Il croit que cette activité a l'un des plus gros rayonnements au sein de l'AED.

Philippe demande quoi faire avec le déficit de 300,00\$ dans cette optique.

William répond qu'on peut absorber ce déficit dans le fonds de roulement déjà bien garni.

Christophe dit qu'il serait à l'aise de monter la commandite jusqu'à 2000,00\$. C'est large et c'est vraiment bien comme évènement.

Gabriel rappelle que c'est plein de choses qui ne coutent pas cher et que c'est bien que ça réduise un peu. Il suggère de ne pas augmenter la commandite, parce que le budget n'est pas assez clair, mais on reste avec le même montant, c'est parfaitement justifié.

Philippe ne peut s'empêcher de mentionner les *bucks* de l'an dernier. À son avis, c'était une dépense inutile.

Gabriel rappelle que les *bucks* se sont en grande partie perdus lors de la soirée du DIAST. C'est un poste budgétaire important qui pourrait être éliminé facilement.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Christophe rappelle que le nom de *Stikeman* est sur les *bucks*, c'est donc un objet promotionnel pour lesquels ils obtiennent une commandite.

Gabriel dit que dans cette optique, c'est pertinent de conserver les *bucks*. Il serait contre l'idée que le comité débourse de ses deniers pour produire ces items.

Francis rappelle que le compte est à 3867\$ alors que le budget, sans tenir compte du solde du compte, est à 5700\$. Le fonds de roulement est à 75% du montant du budget. Il pense qu'il faudrait faire quelque chose avec cet argent.

Christophe rappelle qu'il ne faut pas dilapider cet argent non plus.

Francis propose plutôt de le ramener vers l'AED pour le redistribuer. Il suggère plutôt de ne rien donner comme financement, et de cette façon, le Festival de Droit va s'être autofinancé avec les activités des années antérieures.

William serait en faveur d'utiliser le fond de roulement pour financer le festival de droit, en faisant un suivi auprès de l'AED.

Philippe insiste sur l'importance d'établir un plancher pour les dépenses.

Francis serait en faveur de dire qu'ils peuvent se servir dans le fonds de roulement tant qu'on a un final de 2000\$ dans le compte.

Francis propose que le festival de droit ne reçoive pas de commandite de l'AED, qu'ils se financent à même le fonds de roulement du comité en gardant un seuil minimal de 2000\$ dans le compte. Gabriel appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Avocat sans frontières**

La demande de commandite s'élève à 1100,00\$.

Gabriel souligne que, dans la réalité, la commandite de l'AED se trouve à être un don à *ASF Canada*, puisqu'à l'occasion du Vins et Fromages, ASF section ULaval fait un chèque à *ASF Canada*, conformément à ses statuts.

William croit que c'est une belle façon d'appuyer la mission d'*ASF Canada* et de donner une occasion aux étudiants d'acquérir une expérience pertinente. Comme





Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

pour le *BIJ* et *ProBono* c'est une question de visibilité auprès des professionnels et des organismes juridiques partenaires d'*ASF*.

Christophe serait en faveur d'un montant de 1000\$ tel qu'accordé au *BIJ*. Il souligne la ressemblance entre les deux organismes.

Philippe indique que sans la commandite de l'AED, le comité d'Avocats sans frontières donne 2800,00\$ à *ASF Canada*.

Gabriel dit que faire une commandite à cet organisme revient à faire un virement à *ASF Canada*. C'est beaucoup plus gros qu'un comité qui fait travailler des étudiants à l'échelle de la Faculté de droit de l'Université Laval.

William souligne qu'*ASF* est un OSBL reconnu qui peut émettre des reçus pour fins fiscales. Il faudrait vérifier si l'AED peut en bénéficier, et si oui, ça pourrait être une belle façon pour l'AED de diminuer son revenu imposable.

Francis appuie le point de vue de Gabriel.

Christophe dit qu'on devrait donner au moins un petit quelque chose et demande ce que font les étudiants dans le comité.

William répond que ça a à voir avec la clinique de droit international pénal, humanitaire et des droits de la personne. C'est un cours qui donne des crédits pour faire de la recherche auprès d'*ASF Canada*. *ASF* monte des dossiers de poursuite ou de défense en droit international pénal, ou encore fait des recherches dans le domaine du droit international humanitaire auprès du Comité International de la Croix Rouge.

Véronique demande quel est le plan de commandite pour ce comité.

Philippe répond qu'il n'a pas l'information entre les mains.

Véronique propose de donner le montant minimum pour avoir de la visibilité.

Gabriel dit que depuis le début, le CE tente d'envoyer un message. *ASF* n'a pas de besoin d'un montant de l'AED. Ce n'est pas à l'AED nous d'appuyer *ASF Canada*. C'est une somme considérable. On n'a pas l'obligation de commanditer et qu'on ne doit pas avoir peur de changer les choses.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

William est convaincu qu'on devrait donner un montant à ASF en raison de sa mission. Plusieurs étudiants ont un très fort intérêt pour l'organisme.

Francis suggère qu'on soumette 1000\$ au vote de l'Assemblée Générale, puisque ça oriente mieux l'idée de l'AED par rapport à un organisme externe.

Sarah-Michelle demande à Francis comment présenter une telle demande à l'Assemblée Générale, et s'il compte le faire en son nom personnel ou au nom du Conseil Exécutif.

Francis répond qu'il est en faveur de donner 1000,00\$ en tant qu'individu mais qu'il n'est pas confortable de faire ce don en tant qu'exécutant de l'AED. Il veut donc suggérer à l'Assemblée de prendre la décision

Véronique rappelle qu'ASF c'est gros et que les gens qui font de la défense ne sont pas nécessairement bien payés. C'est aussi une question d'accessibilité à la justice.

Philippe propose de soumettre spécifiquement la question d'ASF à l'AG pour s'assurer de la légitimité de la commandite, et que la commandite va à un organisme selon la volonté des membres.

William rappelle que c'est ASF qui a demandé une commandite à l'AED et qu'il n'est pas nécessaire de penser à un autre commandite. Le rôle du CE en ce moment est de statuer sur un don potentiel à ASF uniquement.

Véronique n'est pas contre l'idée d'aller chercher une validation en Assemblée Générale. Cependant, elle a peur qu'un précédent soit créé. Elle rappelle que les exécutants ont été élus par les membres et ont le pouvoir de prendre de telles décisions. À son avis, retourner des questions vers l'AG n'est pas nécessaire.

Considérant que 1100\$ est perçu comme un important don direct, William propose plutôt d'octroyer 500\$ à ASF.

Véro appuie la proposition

Philippe s'oppose et propose de reporter le vote en attente du plan de commandite.

Vote

En faveur : William et Véronique

Contre : Christophe, Francis, Philippe, Sarah-Michelle et Gabriel.

Abstention : nul

Proposition battue à majorité.

Philippe propose d'attendre le plan de commandite avant de se prononcer.

Sarah-Michelle appuie.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Comité des débats.**

Le comité demande 1000,00\$.

Christophe dit que pour faire vite, il trouve que 1000,00\$ c'est amplement suffisant pour faire deux belles soirées. Il juge que le montant est raisonnable compte tenu de la portée qu'a ce comité.

Christophe propose d'accorder 1000\$ au comité des débats Face-à-Face.

Sarah-Michelle appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Comité du défilé de mode.**

Le comité demande 1000,00\$\$

Philippe souligne qu'il faut revoir l'aspect d'assurance, considérant que c'est une des grosses dépenses du comité qui pourrait potentiellement être inclus dans la police d'assurance de l'AED.

Gabriel demande le montant accordé l'an dernier.

Philippe répond qu'ils ont reçu 1000\$ l'an dernier.

William propose d'accorder une commandite de 1000,00\$ au comité du défilé de mode.

Gabriel appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Comité Socio-politique**

Le comité demande 750\$.

Christophe serait en faveur d'une commandite de 1000,00\$. Il souligne que les



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

élections ont lieu cette année.

Christophe propose d'accorder 1000,00\$ au comité Socio-politique.

Véronique appuie.

Philippe s'oppose.

Philippe rappelle que le comité demande 750,00\$. Avec ce montant, le comité est déficitaire. Avec 1000\$, le budget est positif.

Philippe demande le vote.

En faveur : Tout le monde.

Adopté à l'unanimité

### **Comité de question de genre.**

Le comité demande 500,00\$

William explique ce qu'est le comité.

Christophe rappelle qu'il s'agit d'un nouveau comité. Il donnerait 1000,00\$ au comité puisque 500,00\$ ne permet pas une grande marge de manœuvre pour démarrer et faire connaître un comité.

Christophe propose d'octroyer une commandite de 1000,00\$ pour le comité Question de Genre.

Véronique appuie

Francis s'oppose

Francis rappelle que les activités prévues n'étaient que très peu définies, il attendrait qu'on nous présente des activités concrètes avant de se prononcer sur une commandite pour ce comité.

Véronique rappelle que pour le bal masqué, louer l'Atrium c'est environ 250\$. Avec



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

un budget de 500,00\$, ça va être difficile d'organiser la soirée cinéma.

Philippe rappelle que la moitié de leur budget ne tient plus la route parce que les événements ne tiennent plus. Pour faire le lien avec le comité socio-politique, on a eu des présentations aux deux extrêmes, soient une présentation super claire, et une présentation très vague, soit celle-ci.

Christophe est d'accord qu'il n'est pas évident de voir où ils s'en vont avec le comité cette année.

Philippe dit que oui c'est un nouveau comité et qu'ils ont de besoin d'un fond pour commencer, mais qu'avec les items qui ont été présentés, il n'y a pas grand-chose à faire

Francis propose le vote.

En faveur : Chris, William

Contre : Sarah, Gabriel, Philippe, Sarah, Véro

Abstention : nul

La proposition est battue à majorité.

Les motifs expliquant cette position sont que l'exécutif souhaite attendre la présentation d'un budget plus détaillé avant d'octroyer une commandite.

### **Ensemble vocal**

Le comité demande 250,00\$.

Véronique demande à William quels sont les postes budgétaires, puisqu'il était le premier VP aux finances de ce comité.

William répond qu'il n'en a aucune idée, parce que le mandat a été très court, et qu'aucune dépense n'a été engagée au cours de l'année précédente. Il est conscient que ce sera différent cette année en raison du volet technique du Grand Maillet qui risque d'être à la charge du comité.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Christophe propose d'augmenter la commandite du comité à 500,00\$ puisque c'est un nouveau comité.

William appuie.

Philippe s'oppose.

Vote :

En faveur : Christophe, William, Véronique, Sarah-Michelle et Francis

Contre : Philippe et Gabriel

La proposition est adoptée à majorité.

### **ProBono**

Julia demande 3000,00\$.

Philippe indique qu'on n'a pas le budget et rappelle que Julia nous fera parvenir son budget dans les jours qui suivent. Il rappelle qu'ils ont eu 2000,00\$ de commandite l'an dernier.

William indique que traditionnellement les soirées casino sont très chères et qu'on les offre à faible coût aux étudiants.

Véronique mentionne que c'est le même genre d'évènement que le Grand Maillet, mais qu'en plus on permet une certaine formation juridique pour les bénévoles.

Christophe propose de donner 2000,00\$ pour ProBono Students Canada, section Université Laval.

Pour : Christophe, Sarah-Michelle

Contre : William, Philippe, Véronique et Gabriel

Abstention : Francis

Véronique propose d'attendre d'avoir tous les documents en main avant d'octroyer une commandite.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Gabriel appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **5. Vice-présidence aux affaires sportives**

### **A. Équipes sportives**

Sarah-Michelle indique que tel que discuté au premier CE, l'an dernier, 15% des coûts avaient été donnés pour aider à financer et pour encourager les étudiants à participer aux équipes sportives. Elle veut qu'on ait une proposition aujourd'hui pour confirmer si on donne ce montant cette année ou pas. Une fois que le vote sera final, elle contactera les capitaines potentiels. Elle veut avoir ses joueurs avant le début de la session, car on doit payer au PEPS dans les 2 premières semaines.

Gabriel dit qu'il fait confiance à Sarah-Michelle pour le dossier des équipes sportives et qu'il faut accorder une grande importance aux sports dans la vie facultaire. Il ajoute que les demandes qui ont été faites sont très raisonnables.

Sarah-Michelle propose d'octroyer un financement à la hauteur de 15% du coût par personne aux équipes sportives en tant qu'incitatif à l'activité sportive au sein de l'AED.

Gabriel appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **B. Dates événements sportifs au courant de l'année**

Sarah-Michelle annonce son intention d'organiser une fin de semaine où les étudiants auront l'opportunité d'aller voir divers événements sportifs. Elle mentionne qu'à ce stade, elle n'a pas encore de date et que ce n'est pas critique.

William lui répond qu'elle peut prendre à peu près n'importe quelle fin de semaine, que les seules activités prévues la fin de semaine sont les pub crawls et le Tournoi des Maîtres.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Sarah-Michelle parle de la « Course contre la faim ». Traditionnellement, c'est le lendemain du party fluo, ce qui fait en sorte que c'est plutôt difficile pour les coureurs qui ont été festifs la veille. L'an dernier, le taux de participation a été plutôt bas l'an dernier.

Christophe propose de ne pas le refaire le lendemain du party fluo cette année.

Sarah-Michelle mentionne qu'elle n'a aucune idée d'à quel moment elle pourrait tenir cette course, et qu'elle vérifiera ultérieurement. Elle ajoute que l'activité demande une vingtaine de bénévoles et soulève la possibilité de l'annuler au vu des difficultés inhérentes à son organisation.

Christophe rappelle que si c'est dans le guide commandite et qu'Osler est intéressé, on pourrait toujours leur proposer une autre activité. Christophe demande à Francis si c'est possible de proposer autre chose, advenant ce cas.

Francis répond que c'est effectivement possible.

Considérant le faible taux de participation des éditions antérieures, Christophe propose d'annuler l'activité et de la remplacer par une autre activité à déterminer. Véronique appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Sarah-Michelle ajoute en terminant que pour l'activité du Superbowl, la date est la journée même de l'évènement, ce qui tombe sur un dimanche. Elle mentionne qu'elle organisera son évènement avec cet aspect en tête.

## **6. Varia**

Véronique mentionne qu'en ce qui a trait à la collecte de sang de l'AED, elle avait l'intention de l'organiser encore cette année, mais en faisant un rapide sondage d'intérêt, les étudiants ne semblent vraiment pas intéressés. Elle soulève la possibilité d'annuler la collecte pour cette année.





Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Francis mentionne qu'il a plusieurs projets pour l'année à l'AED. Il parle d'un guide des exécutants parce que ces derniers arrivent sans vraiment savoir ce qui se passe. Il propose également d'essayer de s'arranger pour avoir des archives efficaces et communes, voire sur support numérique. Il propose de revoir les assurances pour savoir ce qu'elles couvrent, l'organisation fiscale de l'AED, et trouver quoi faire avec l'argent qui dort dans le compte courant, comme investir pour en faire profiter les étudiants, par exemple.

Philippe indique qu'il y a entre 50 et 80 milles dollars dans le compte de sécurité de l'AED.

## **7. Fermeture**

Francis propose la fermeture à 16:49.

William appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.